

LA PARTICIPATION DES PROFESSIONS NON MÉDICALES AU PARCOURS DE SOINS :

QUELS RÉSULTATS ?

Conférence de presse du 8 Juillet 2022

#EquipementsOptiques #ZéroDélai #Ophtalmologie #SNOF

@snof_org @snof_presidence



Dr Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF)

Analyse des résultats : Joy Raynaud, Consultante spécialiste de l'accès aux soins, docteur en géographie de la santé

Agenda

1. Contexte de l'étude (historique, méthodologie et panel)
2. Enquête miroir sur l'accès au renouvellement des lunettes chez l'opticien
 - A. Résultats de l'enquête terrain réalisée auprès des ophtalmologistes
 - B. Résultats de l'enquête terrain réalisée auprès des patients
3. Parcours de soins : et maintenant ?
4. Les propositions du SNOF

I. Contexte

Enquête en ligne par questionnaire adressé à 1 808 ophtalmologistes libéraux
525 réponses (29%) et par questionnaire remis en main propre à 1 170 patients

- Depuis 2007, les opticiens-lunetiers peuvent renouveler et adapter les verres correcteurs à partir d'une ordonnance médicale initiale, sauf opposition du médecin. D'abord réservé au plus de 16 ans, le dispositif a été élargi en octobre 2016 à toute la population, mais avec des durées de validité différentes suivant 3 classes d'âge (0-16 ans, 16 à 42 ans, 43 ans et plus).
- En 2019, le Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) avait effectué deux enquêtes pour évaluer la mise en place de cette mesure. Cette année, Le SNOF a souhaité renouveler l'expérience auprès de **525 ophtalmologistes et 1 170 patients** afin d'analyser l'évolution du renouvellement des lunettes chez l'opticien : **quel bilan peut-on faire aujourd'hui de cette délégation de tâche ?** En 2022, les opticiens effectuent-ils plus systématiquement le retour de l'adaptation d'ordonnance optique, conformément à la réglementation ? Les patients se rendent-ils plus régulièrement chez l'opticien pour renouveler leurs équipements optiques ?
- Des questions d'autant plus importantes que depuis 2020 les orthoptistes sont également autorisés à renouveler et adapter les prescriptions optiques.

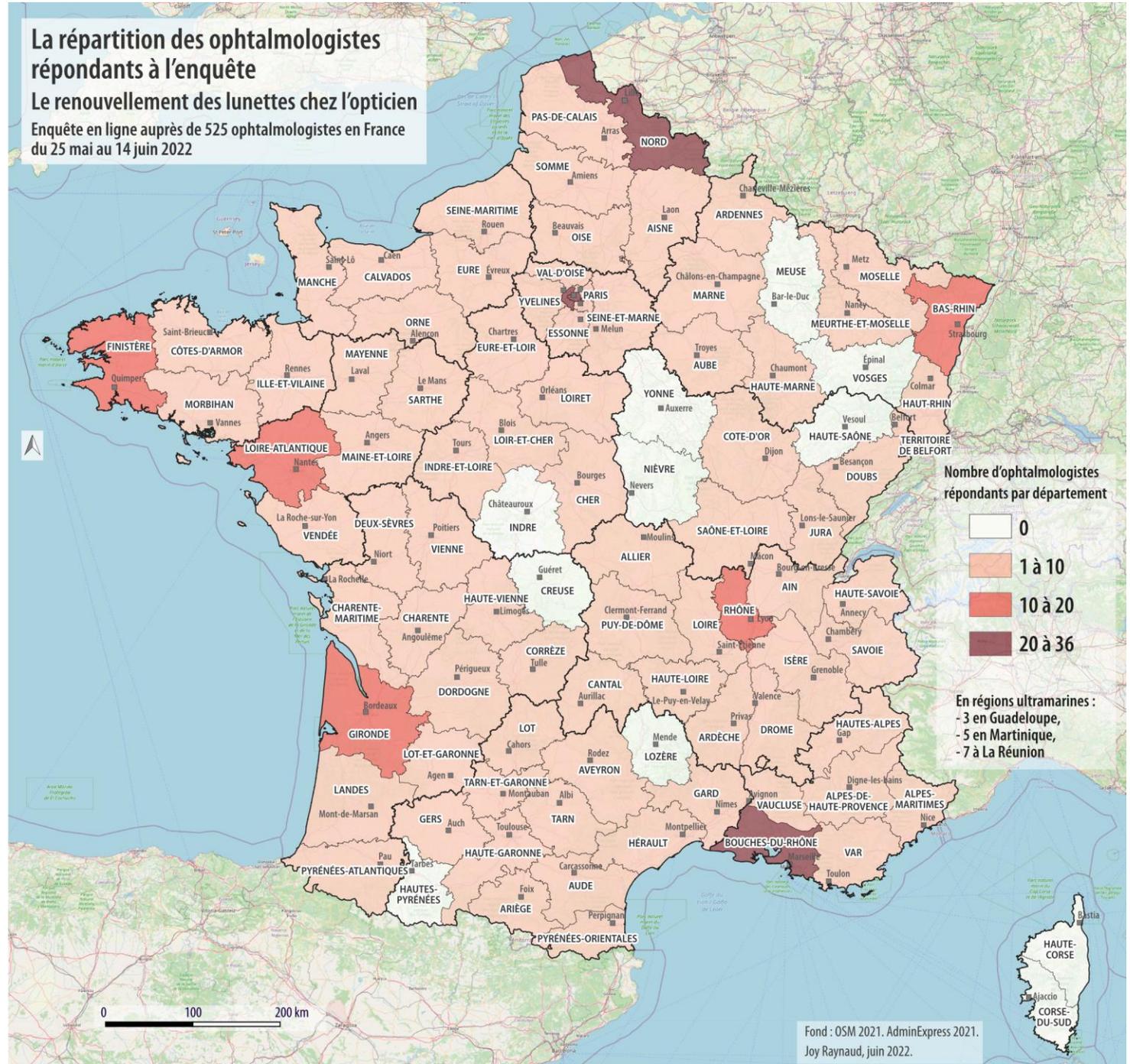
Enquête auprès des ophtalmologistes

Caractéristiques de l'échantillon

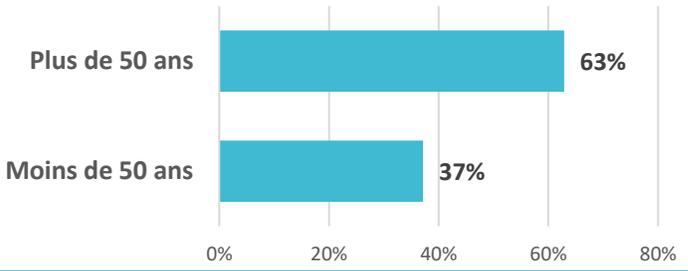
525 répondants répartis sur 89 départements

Enquête par questionnaire en ligne réalisé du 25 mai au 14 juin

La répartition des ophtalmologistes répondants à l'enquête
Le renouvellement des lunettes chez l'opticien
Enquête en ligne auprès de 525 ophtalmologistes en France du 25 mai au 14 juin 2022



Classe d'âge des ophtalmologistes répondants



Cette répartition est exactement la même que pour l'ensemble des OPH libéraux 62,8% pour les plus de 50 ans contre 37,2% en 2021 (source Drees)

Caractéristiques de l'échantillon

1 170 répondants

Enquête par questionnaire réalisé du 25 mai au 2 juillet et remis en main propre dans les cabinets libéraux

- La méthodologie est similaire à celle de l'enquête réalisée en 2019. Les ophtalmologistes adhérents au SNOF ont été contactés par mail. Ils représentent la moitié des ophtalmologistes libéraux.
- Les ophtalmologistes volontaires devaient choisir une journée pour l'enquête entre le 24 mai et le 2 juillet. Leur secrétariat a alors distribué un court questionnaire à plusieurs patients porteurs de lunettes à leur arrivée, sans sélection. Tous les âges étaient concernés, y compris l'enfant accompagné de ses parents.
- Validé en interne par des ophtalmologistes du Bureau du SNOF, le questionnaire anonyme était rempli en salle d'attente par les patients, puis remis au secrétariat.
- Les réponses étaient ensuite saisies sur Internet par le cabinet médical en cliquant sur un lien conduisant à une grille de saisie. Chaque questionnaire ne prenait qu'une minute pour être enregistré.
- Le fichier des données a été géré par Mme Joy Raynaud, consultante et docteur en géographie de la santé, qui a fait l'analyse des résultats.

II. Enquête sur le renouvellement des lunettes par les opticiens

A. Résultats de l'enquête d'opinion réalisée auprès de 525 ophtalmologistes libéraux

Dr Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF)

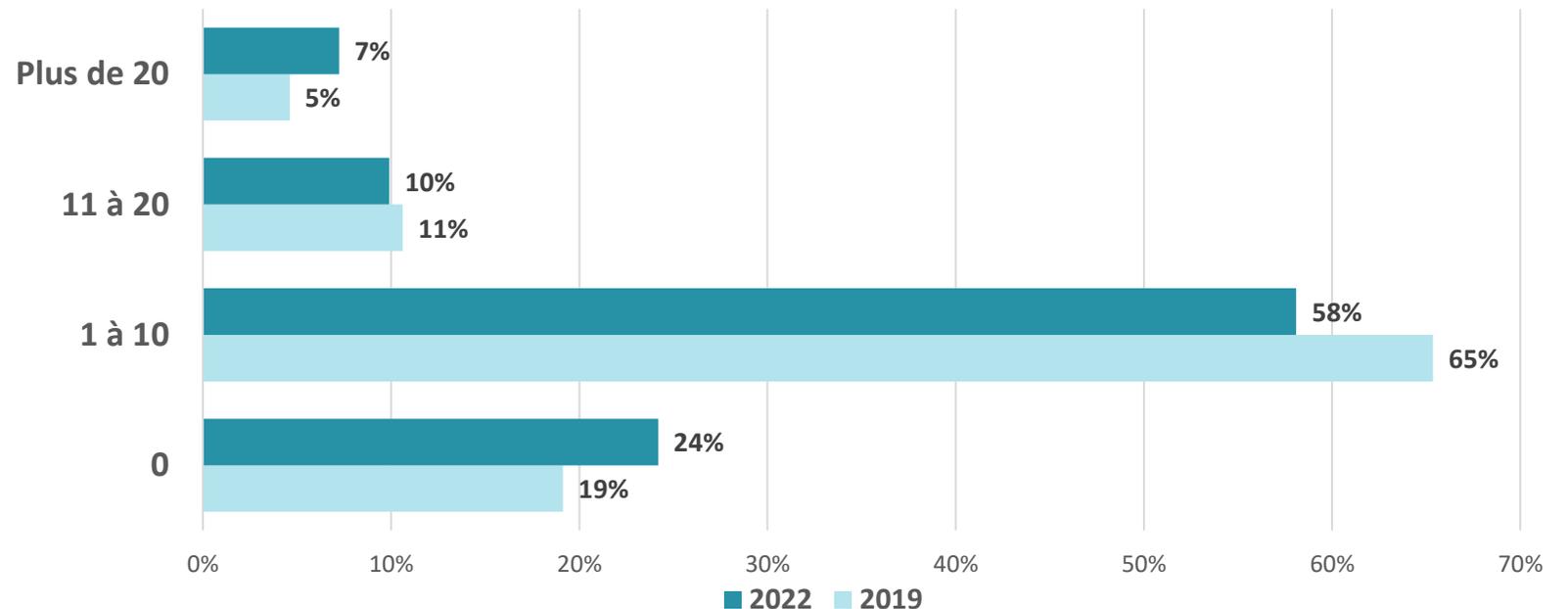
Analyse des résultats : Joy Raynaud, Consultante spécialiste de l'accès aux soins, docteur en géographie de la santé

Le 8 juillet 2022



Un manque de retour des opticiens vers l'ophtalmologiste qui se confirme, lors du renouvellement de verres correcteurs

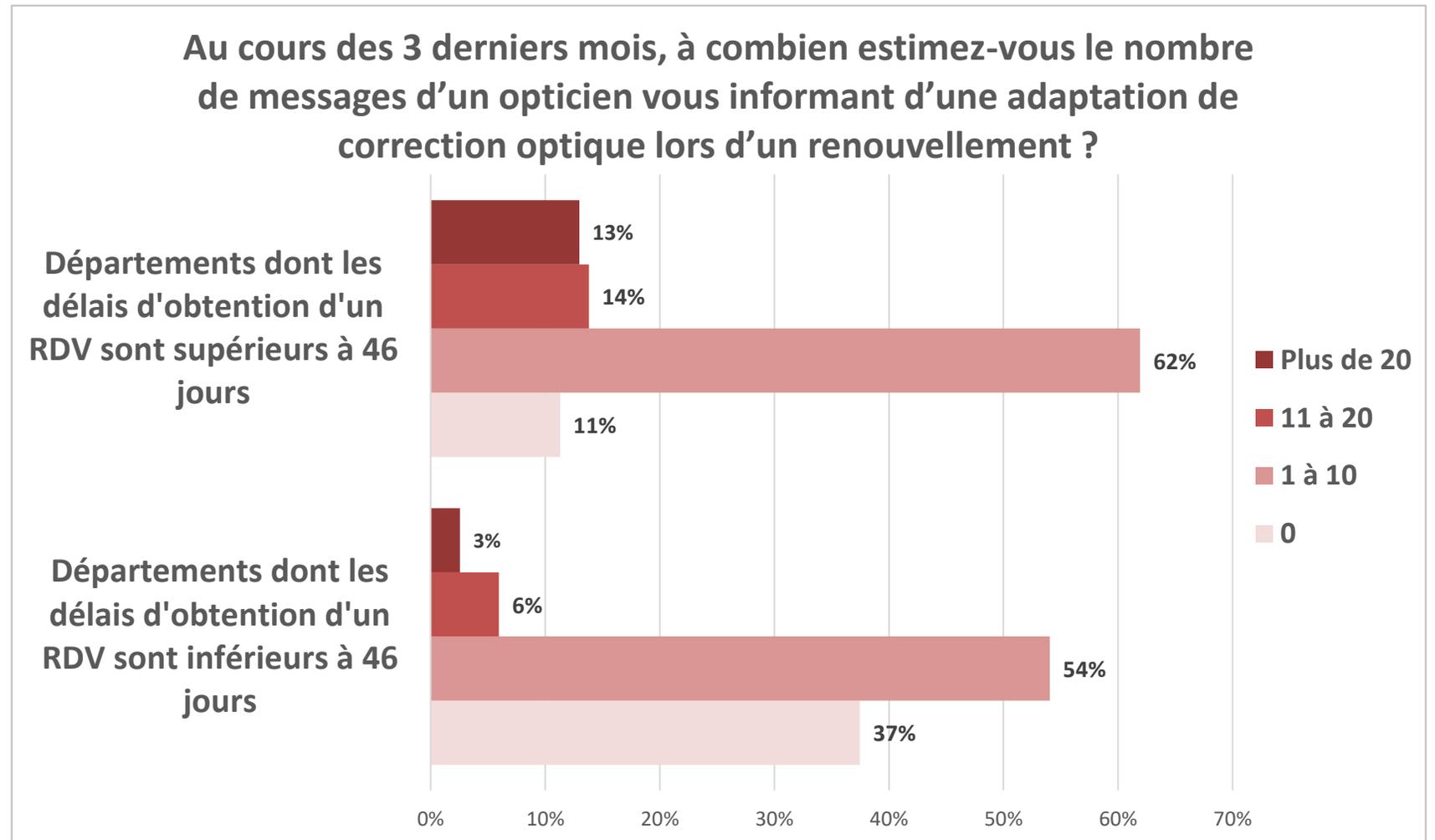
Au cours des 3 derniers mois, à combien estimez-vous le nombre de messages d'un opticien vous informant d'une adaptation de correction optique lors d'un renouvellement ?



- Sur un trimestre, **82%** des ophtalmologistes reçoivent moins de **11 messages** d'un opticien les informant d'une adaptation de correction optique.
- Ce chiffre est similaire à celui de 2019, **84%**.
- Le taux de retour fréquent semble avoir légèrement augmenté (+2%).

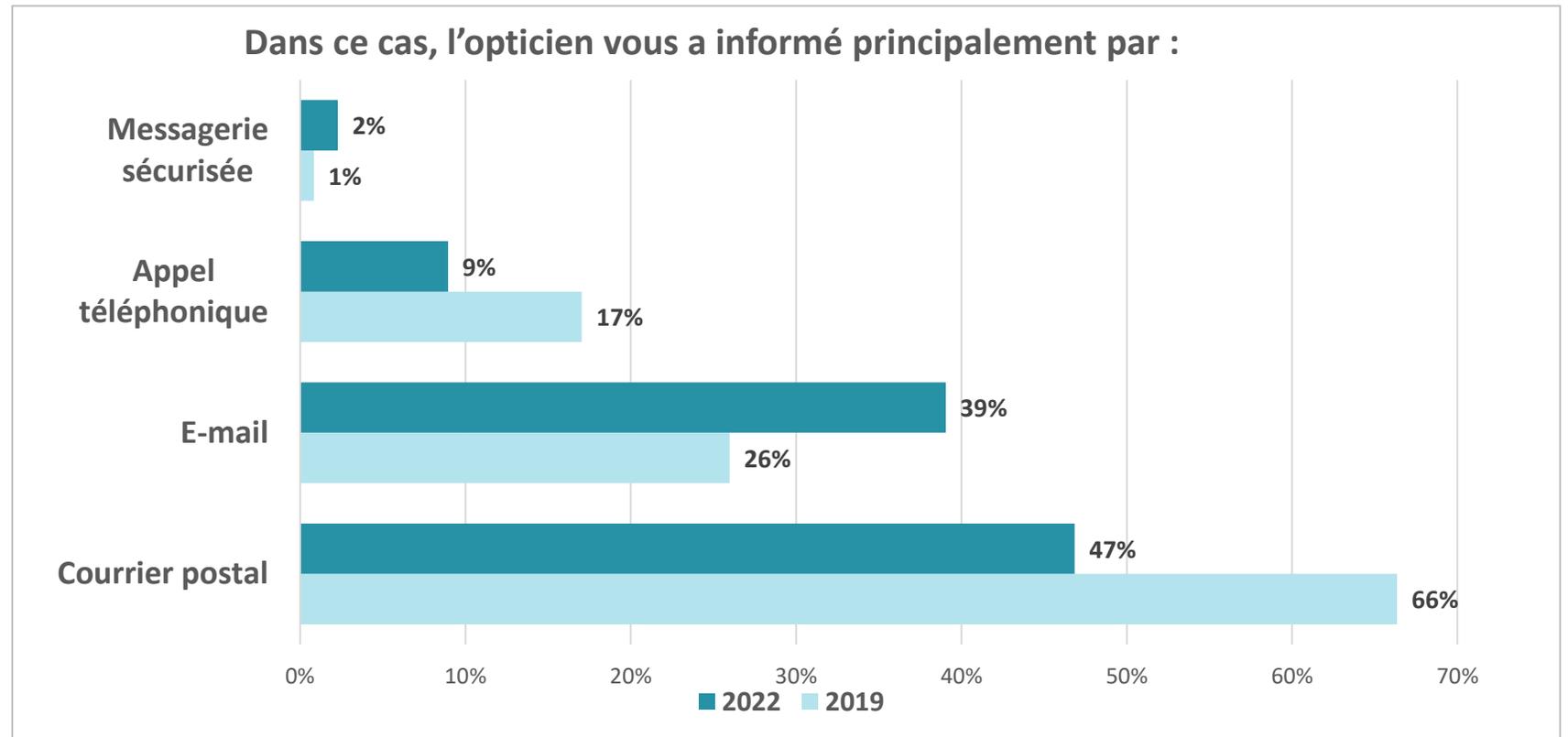
NB : avec une hypothèse de 2 millions de lunettes renouvelées directement chez l'opticien et 50% de renouvellements avec adaptation, une soixantaine de patients par ophtalmologiste libéral par trimestre devrait bénéficier d'un retour de l'opticien vers l'ophtalmologiste.

Les retours des opticiens vers les ophtalmologistes sont plus fréquents dans les départements où les délais sont parmi les plus longs de France



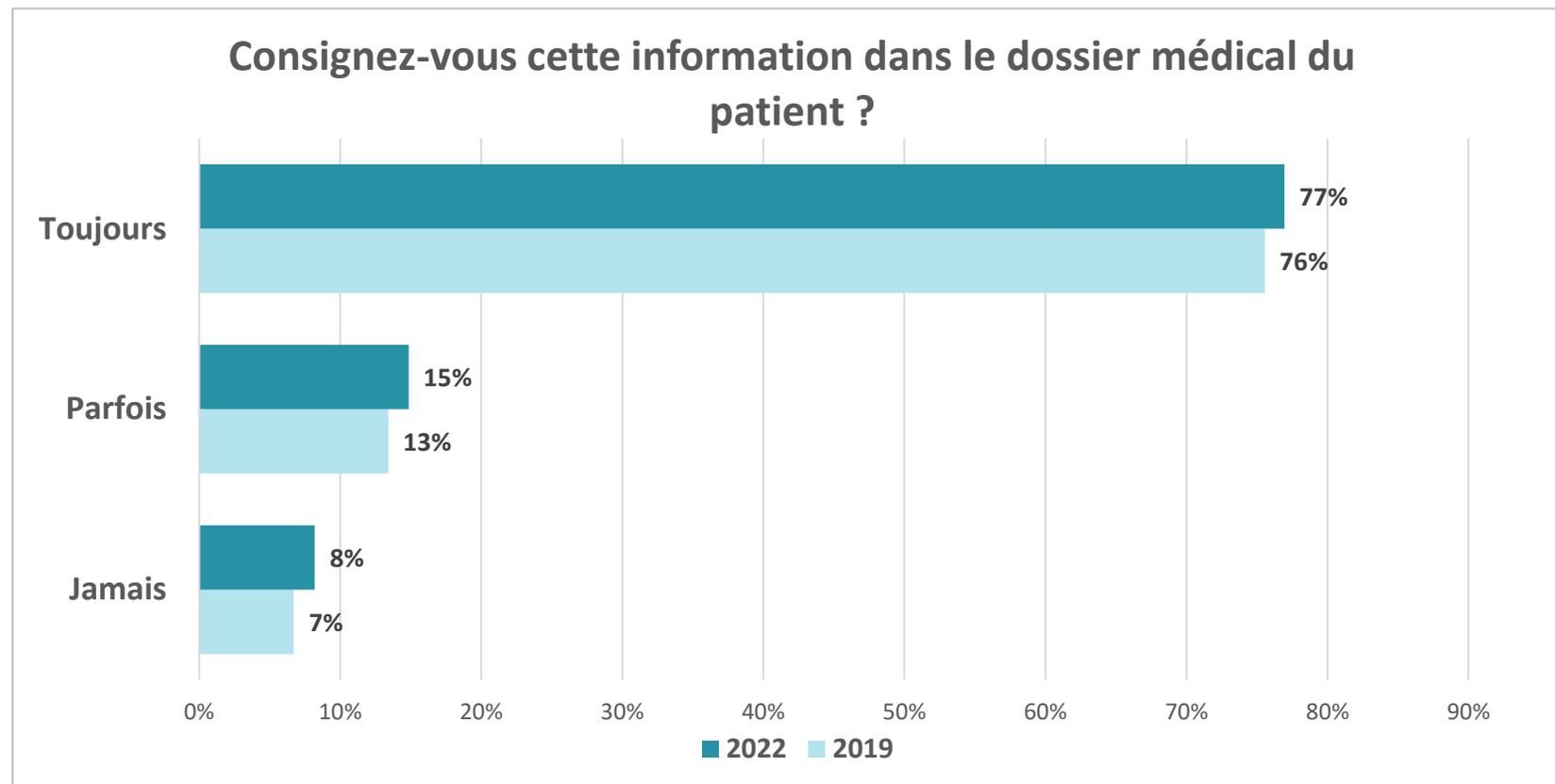
- Dans les départements dont les délais de RDV sont au-delà de la moyenne nationale (46 jours, source enquête CSA/SNOF de 2021), **les OPH sont 3 fois plus nombreux à recevoir plus de 10 messages par trimestre.**
- Cela peut traduire un renouvellement plus fréquent dans les zones sous-dotées en ophtalmologistes ou des échanges plus nombreux.

Le courrier postal est le mode de retour privilégié des opticiens vers les ophtalmologistes, mais son utilisation diminue au profit de l'e-mail



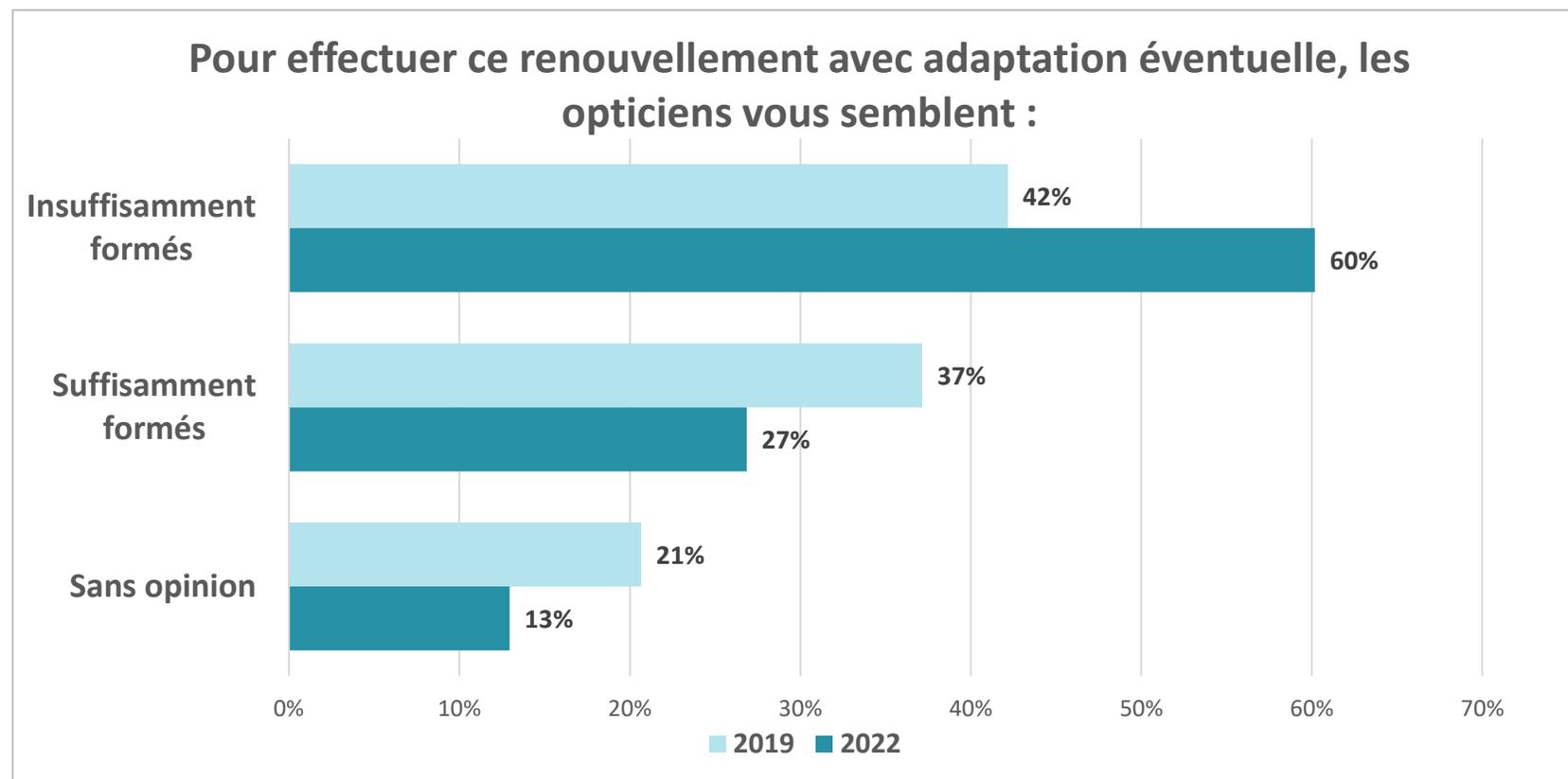
- **Le courrier postal** est utilisé à **47%** par les opticiens pour informer les ophtalmologistes d'une adaptation de correction optique, contre 66% en 2019.
- **L'adressage par mail** a assez fortement progressé, mais à l'ère du Ségur Numérique, le chemin paraît encore long pour la généralisation de la messagerie sécurisée.
- **Le SNOF propose** d'utiliser la plateforme Mimosas Santé pour accélérer les échanges sécurisés entre opticiens et ophtalmologistes. Les logiciels métiers vont devoir aussi intégrer les outils numériques du Ségur d'ici 2023.

Une information
consignée très
fréquemment dans le
dossier médical du
patient



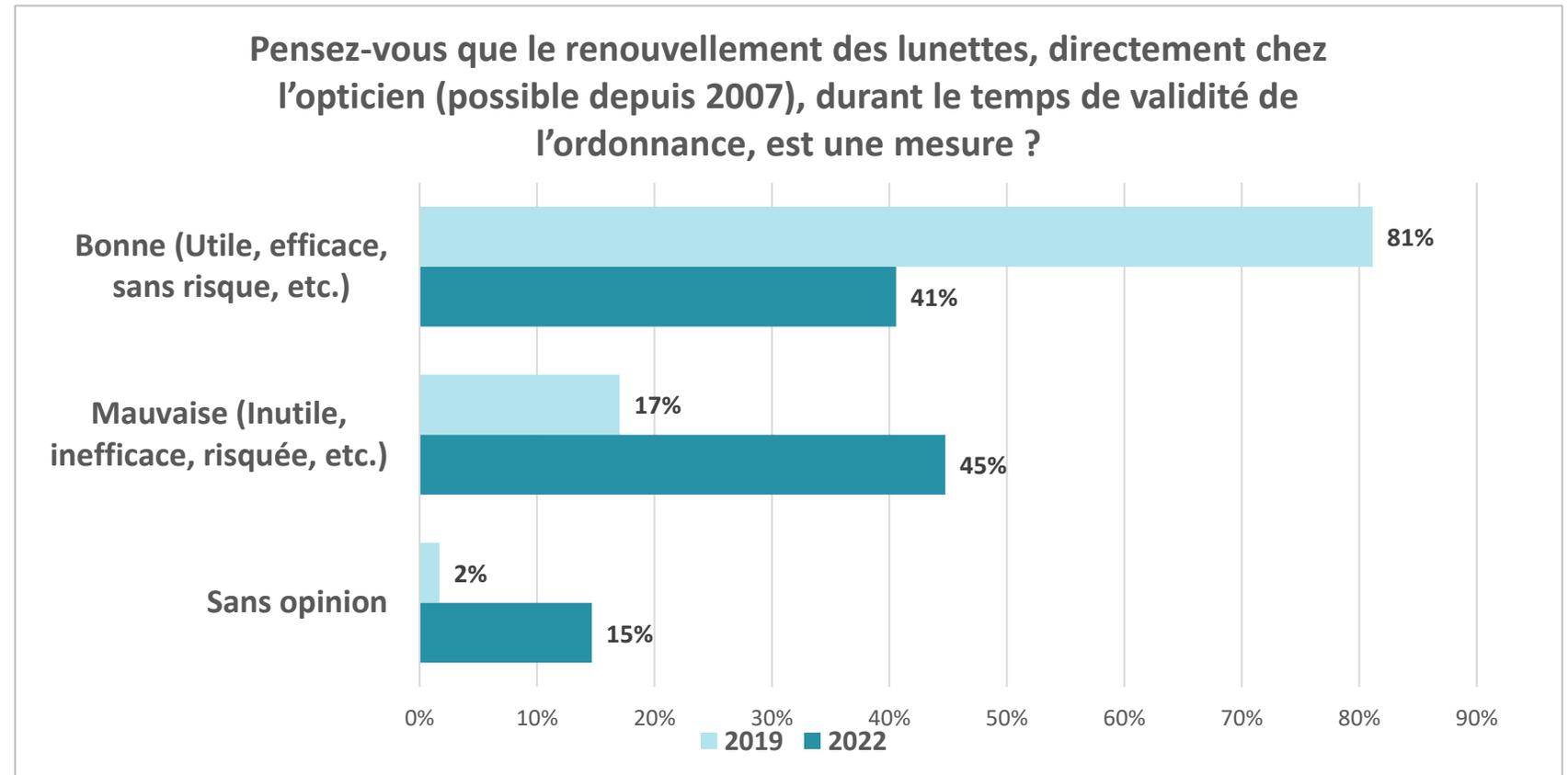
- Les **trois-quarts des ophtalmologistes** consignent **systématiquement le message de l'opticien** lors d'un renouvellement de verres correcteurs.
- Les ophtalmologistes accordent donc de la valeur à ce retour.
- Les chiffres sont très stables par rapport à 2019.

Les répondants estiment en majorité que les opticiens sont insuffisamment formés pour effectuer des renouvellements



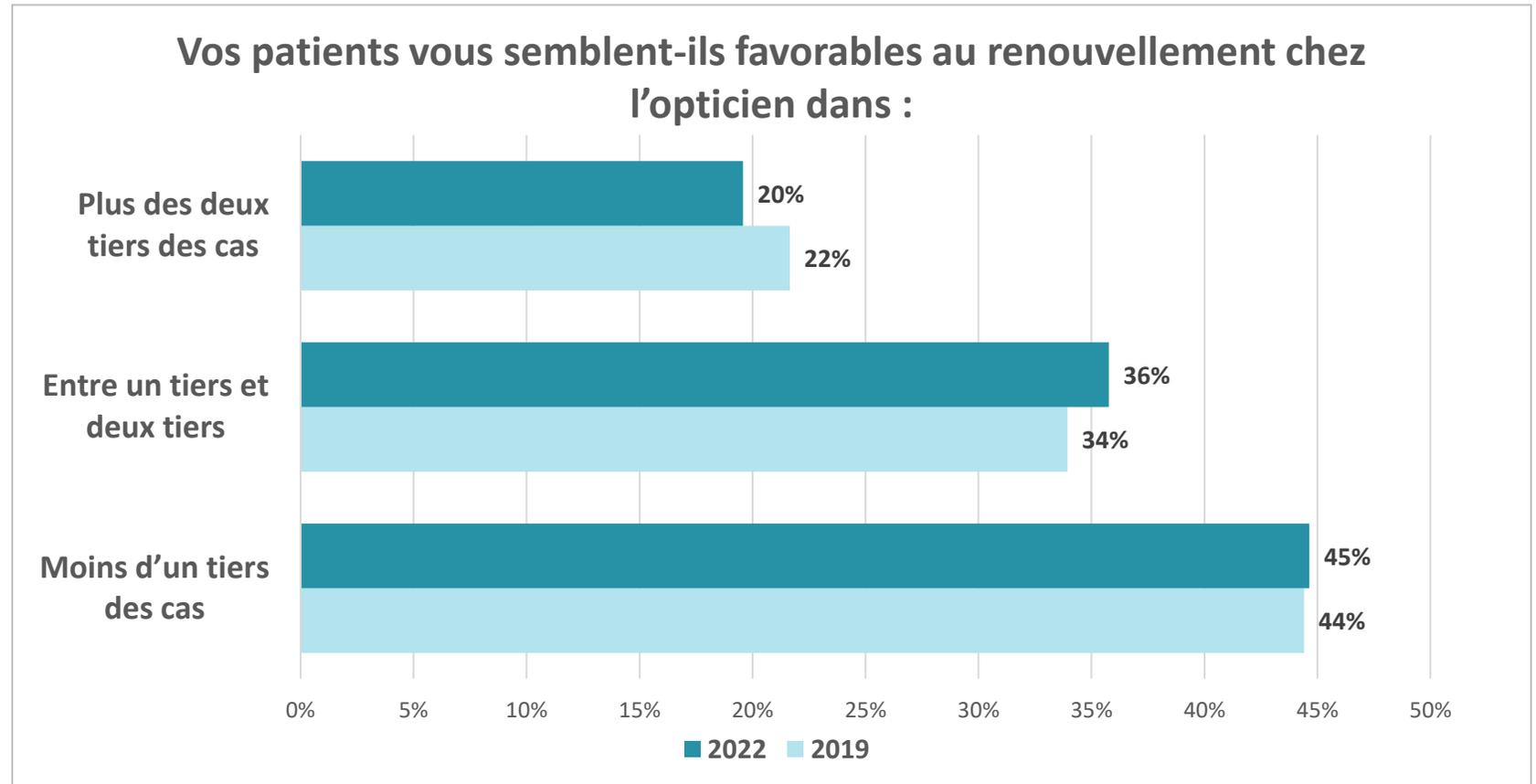
- On observe une nette augmentation de cette opinion depuis 2019 : **+18%**.
- Les moins de 50 ans sont 64% à penser que les opticiens sont insuffisamment formés (58% chez les plus 50 ans).
- La révision de la formation des opticiens semble encore plus nécessaire au vu de ce résultat.

Un net recul de la part des ophtalmologistes favorables au renouvellement des lunettes directement chez l'opticien



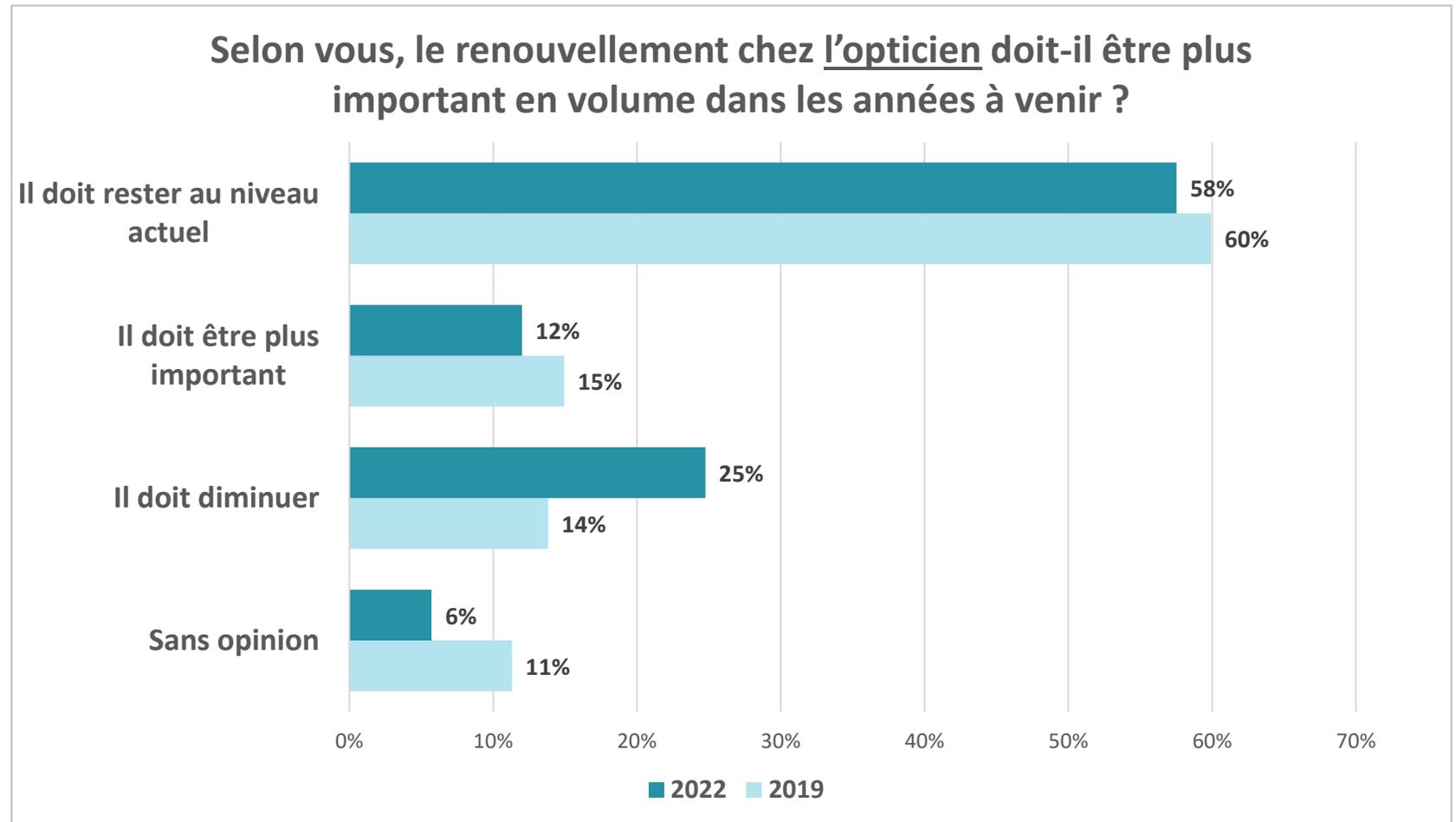
- **45%** des ophtalmologistes estiment que le renouvellement des lunettes chez l'opticien est une mauvaise mesure (**38%** chez les moins de 50 ans et **49%** chez les plus de 50 ans).
- Il s'agit d'une nette dégradation de la situation puisqu'ils étaient **81%** à y être favorables en 2019. Même les jeunes OPH de moins de 50 ans ne sont que **47%** à trouver cette mesure bonne.

Les patients semblent réticents au renouvellement des lunettes chez l'opticien, comme en 2019



- **Seulement 20%** des répondants estiment que plus des deux tiers des patients sont favorables au renouvellement des lunettes chez l'opticien.
- Les chiffres sont stables depuis 2019.

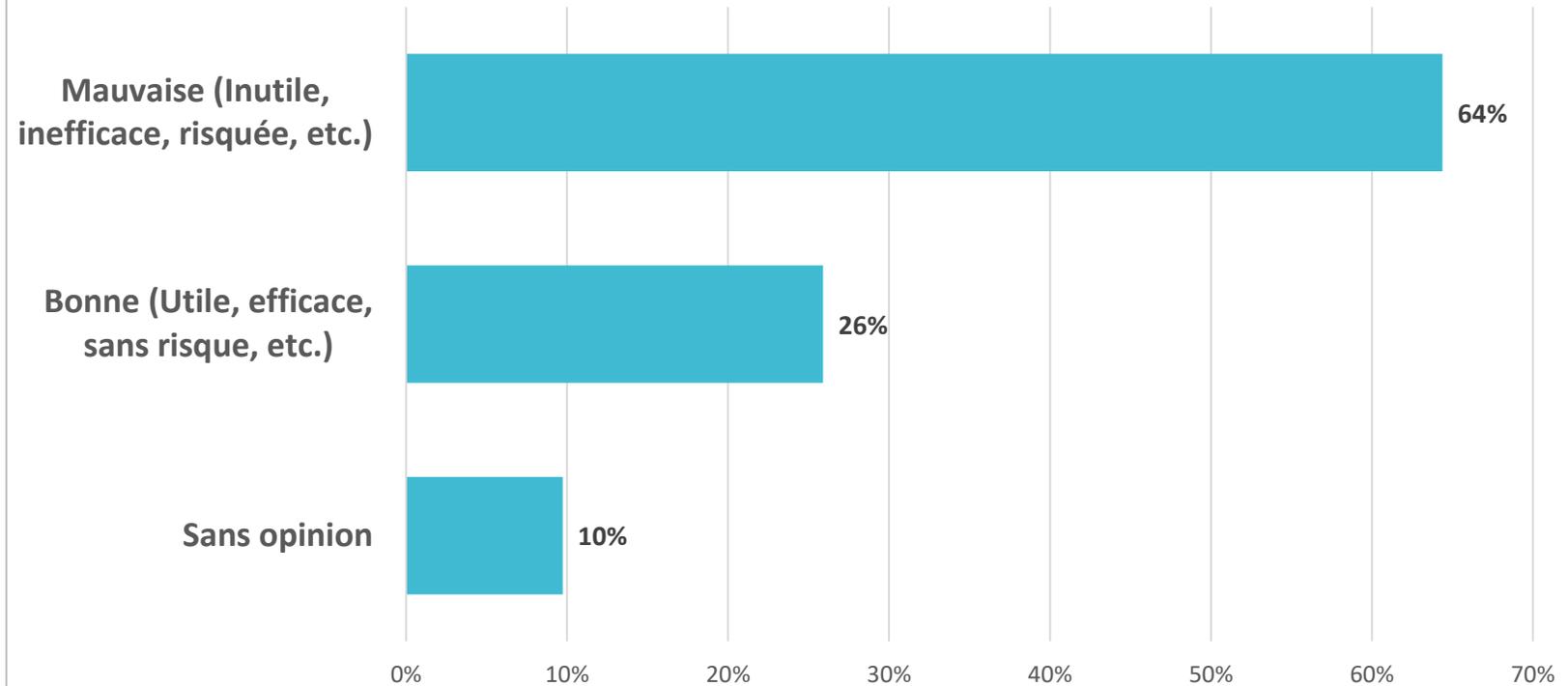
Davantage d'ophtalmologistes estiment que le volume de renouvellement chez l'opticien doit diminuer



- La majorité (58%) des répondants, comme en 2019, pensent que le nombre de renouvellement des verres/lentilles chez l'opticien doit rester au niveau actuel.

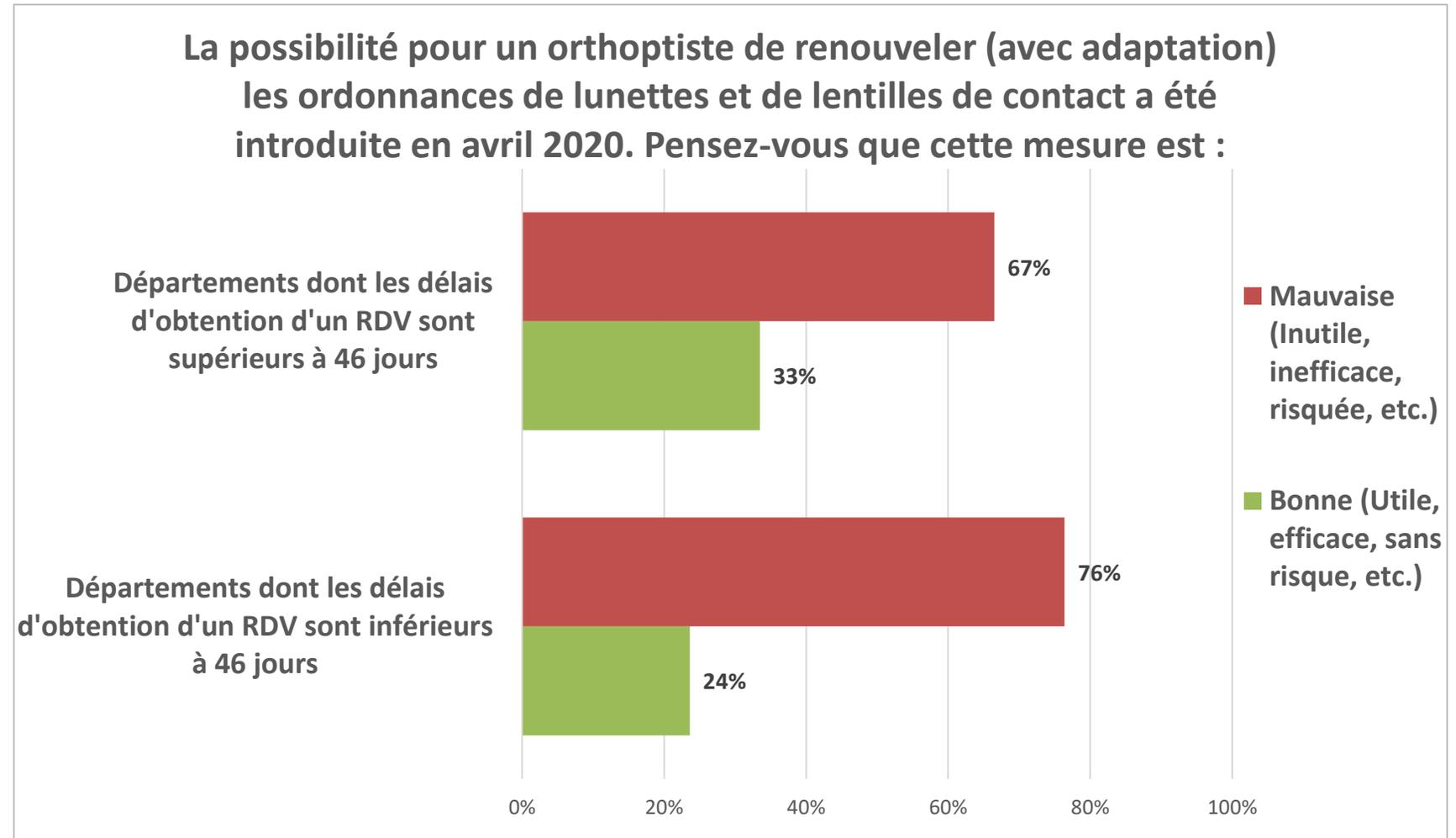
Près des 2/3 des répondants estiment que le renouvellement par un orthoptiste est une mauvaise mesure

La possibilité pour un orthoptiste de renouveler (avec adaptation) les ordonnances de lunettes et de lentilles de contact a été introduite en avril 2020. Pensez-vous que cette mesure est :



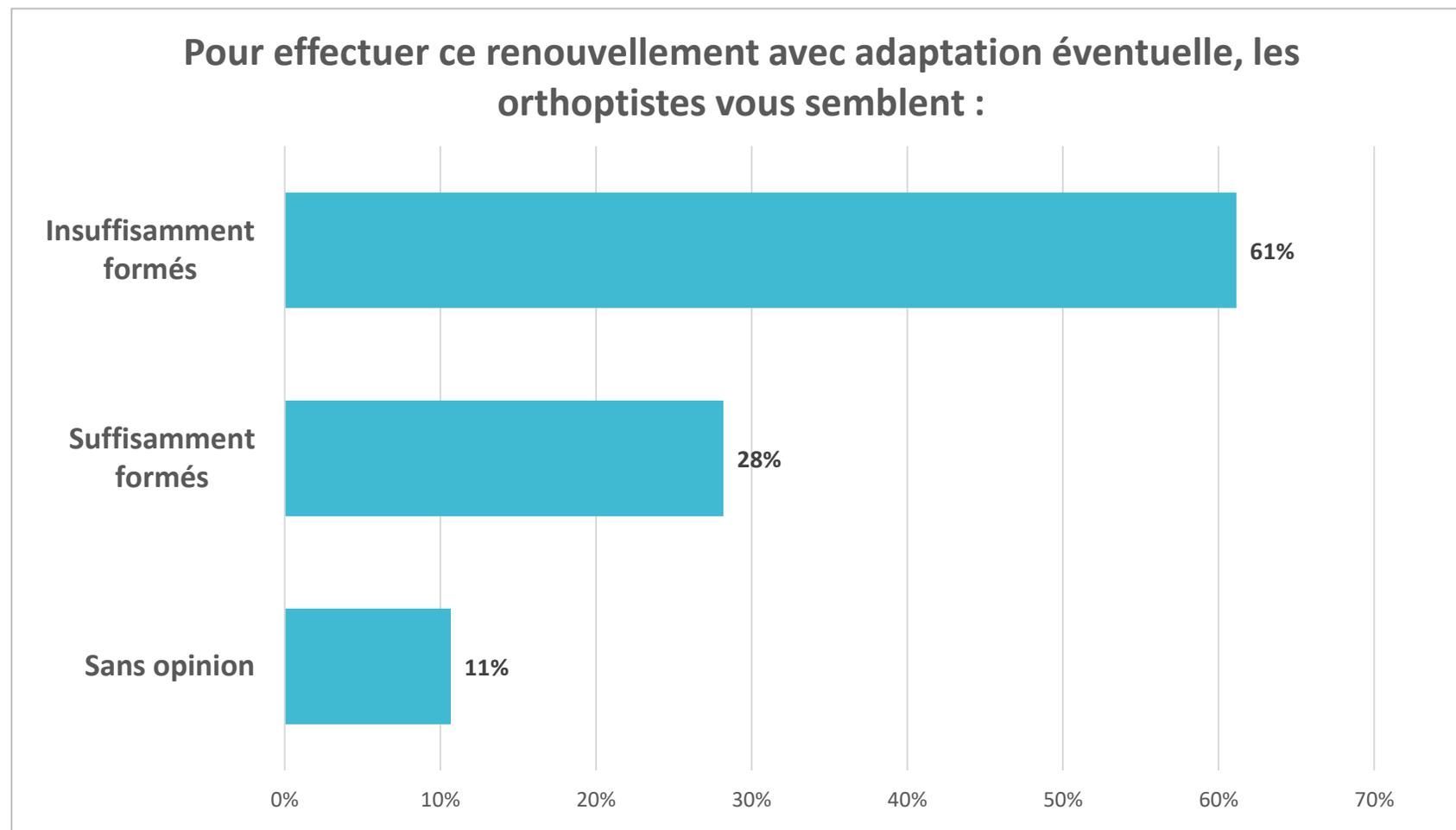
- Les ophtalmologistes de plus de 50 ans y sont davantage opposés (67% contre 60%).
- Les ophtalmologistes ont manifestement du mal à comprendre l'intérêt et le positionnement de cette mesure alors qu'elle existe déjà chez l'opticien et que les orthoptistes ne peuvent pas délivrer de lunettes.

Les opposants à cette mesure dépasse les $\frac{3}{4}$ dans les départements où les délais sont inférieurs à la moyenne



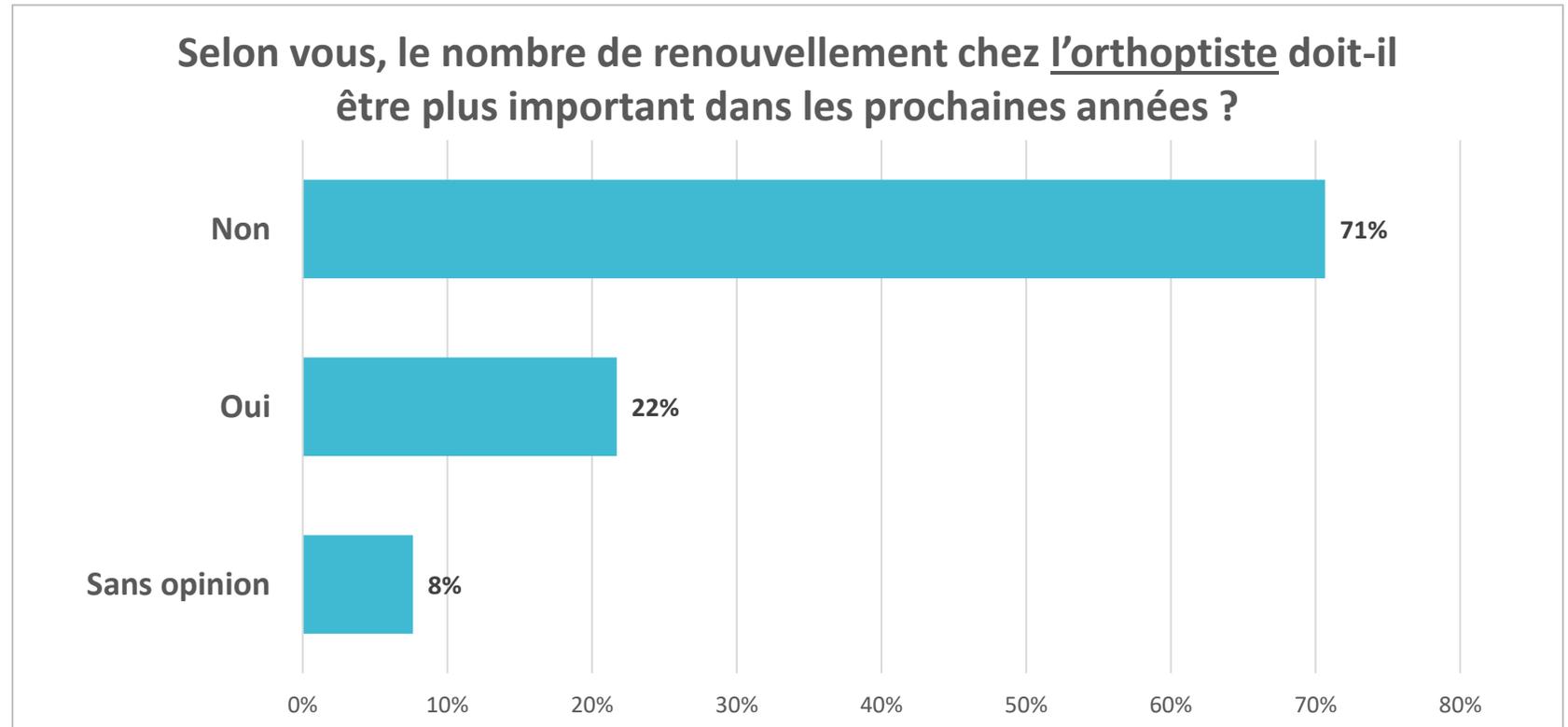
- Même dans les départements où les délais de RDV sont supérieurs à la moyenne, **seulement un tiers des OPH** sont favorables au renouvellement par les orthoptistes.

Les répondants estiment en majorité que les orthoptistes sont insuffisamment formés pour effectuer des renouvellements



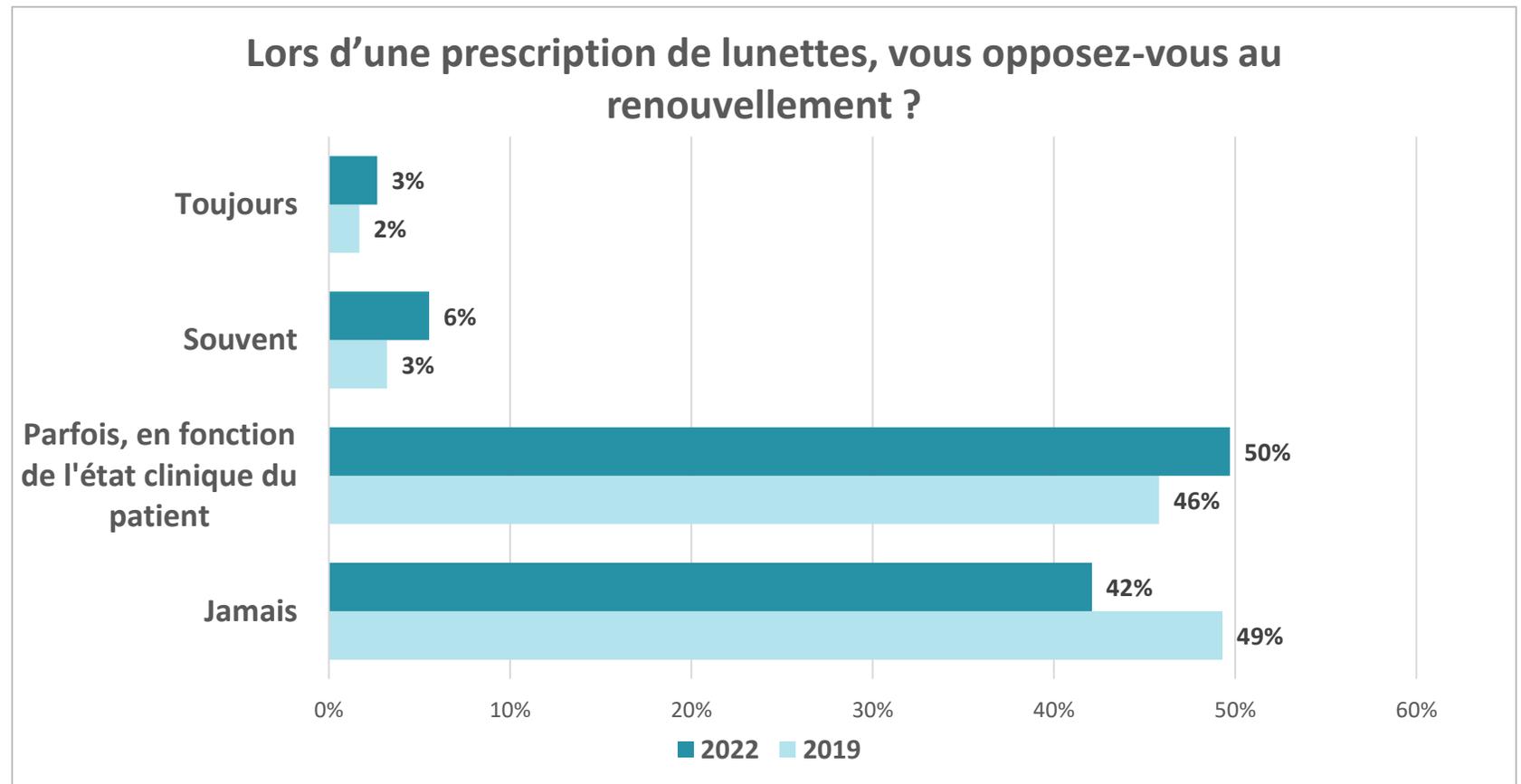
- **63%** des 50 ans et plus pensent que les orthoptistes sont insuffisamment formés contre 58 chez les moins de 50 ans.

Le volume de renouvellement chez l'orthoptiste ne doit pas augmenter selon les ophtalmologistes



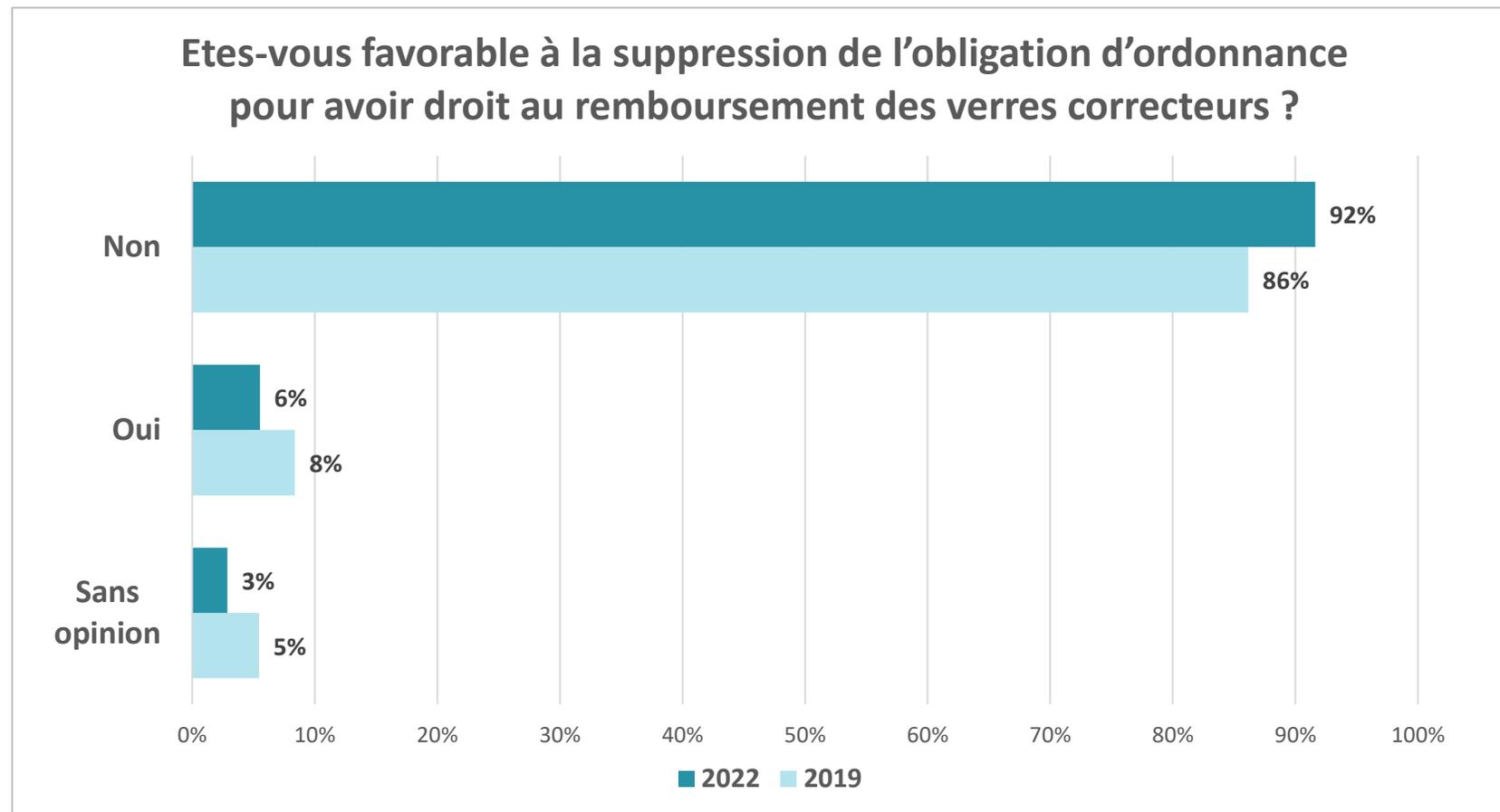
- **Près des trois-quarts des répondants ne sont pas favorables** à l'augmentation du nombre de renouvellement des verres/lentilles chez l'orthoptiste.
- Les moins de 50 ans sont un peu plus favorables à l'augmentation du volume (25% contre 22%).
- Rappel : En 2019 (enquête SNOF) avant le vote de la loi OTSS, **62%** des ophtalmologistes étaient favorables aux renouvellements des verres par des orthoptistes.

Le plus souvent les ophtalmologistes ne s'opposent pas au renouvellement



- **42% des ophtalmologistes ne s'opposent jamais au renouvellement des verres correcteurs et/ou lentilles chez l'opticien contre 49% en 2019 (-5%).**
- Cette proportion est identique quelque soit l'âge des répondants.
- Malgré leurs réticences actuelles sur les capacités des orthoptistes et des opticiens, **la grande majorité ne s'oppose au renouvellement.** Il y a cependant une tendance à l'augmentation de l'opposition au renouvellement.

Plus de 9 répondants sur 10 sont opposés à la suppression de l'ordonnance obligatoire



- Cette opposition à la suppression de l'obligation d'ordonnances, déjà très nette en 2019, a progressé de **6%** depuis 2019.
- **Les moins de 50 ans** y sont les plus opposés (97% contre 93%).
- La prescription des équipements optiques par l'ophtalmologiste paraît donc **un élément central** du métier d'ophtalmologiste.

II. Enquête sur le renouvellement des lunettes par les opticiens

B. Résultats de l'enquête d'opinion réalisée auprès de 1 170 patients

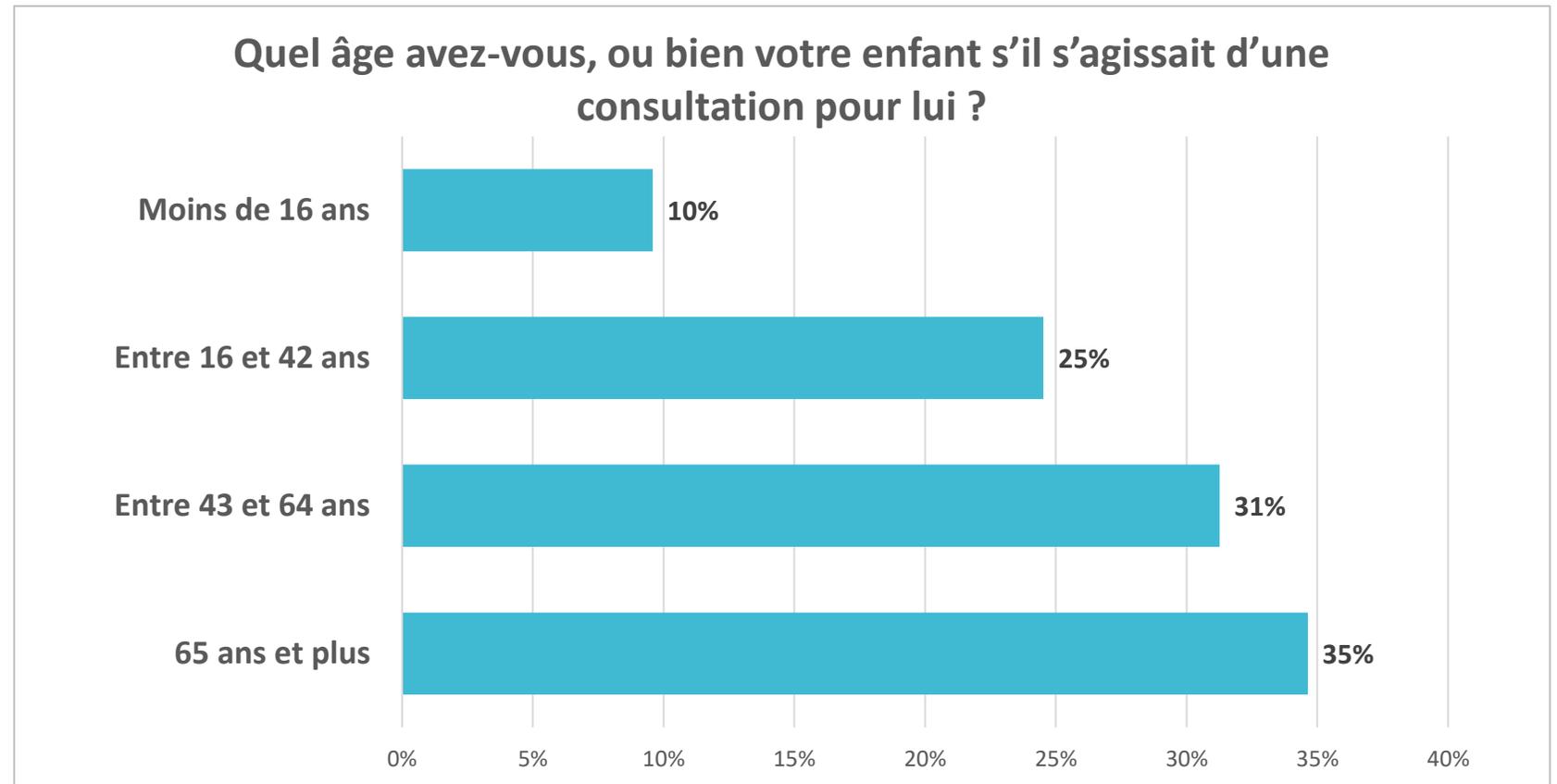
Dr Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF)

Analyse des résultats : Joy Raynaud, Consultante spécialiste de l'accès aux soins, docteur en géographie de la santé

Le 8 juillet 2022



L'âge des répondants

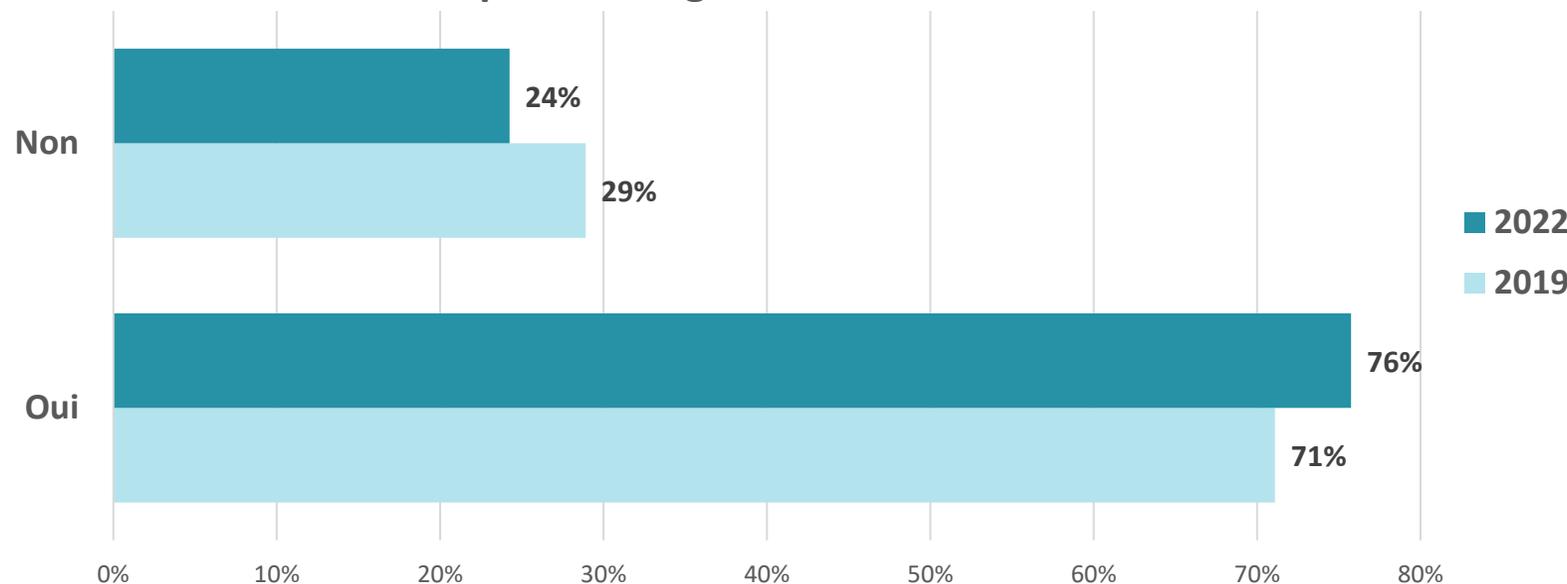


Cette répartition est proche de l'ensemble des porteurs de lunettes :

- Les moins de 18 ans représentent 10% du volume des lunettes vendues (Bien Vu – juin 2019).
- Les 16 à 59 ans forment 48% de la file active des patients (RIAP 2018).
- Les 60 ans et plus, 37% de cette file active.
- La répartition dans l'enquête de 2019 était assez similaire (8%, 23%, 37%, 32%).

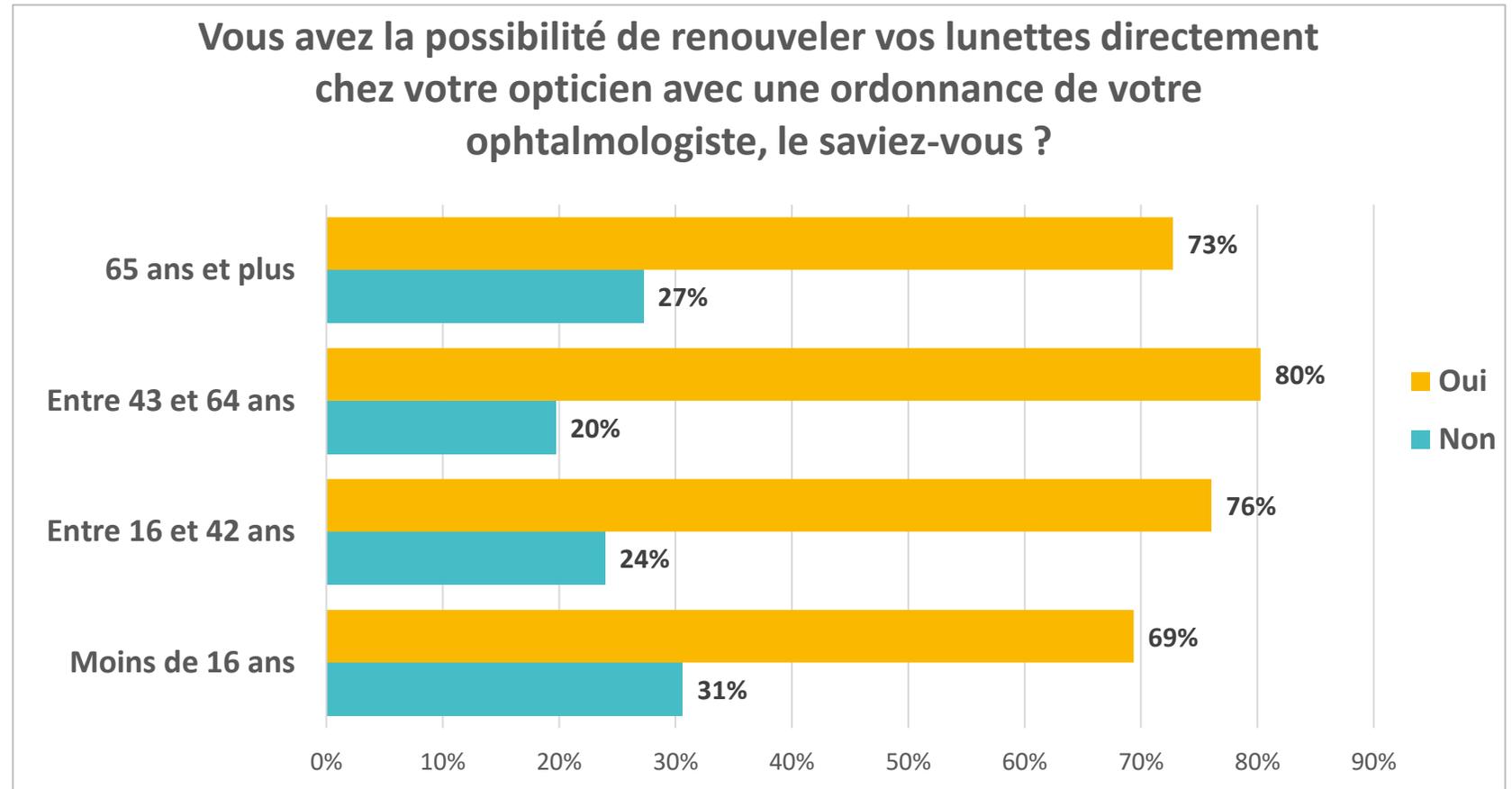
Une majorité des patients sont informés de la possibilité de renouveler leurs lunettes directement chez l'opticien

1. Vous avez la possibilité de renouveler vos lunettes directement chez votre opticien avec une ordonnance de votre ophtalmologiste, le saviez-vous ?



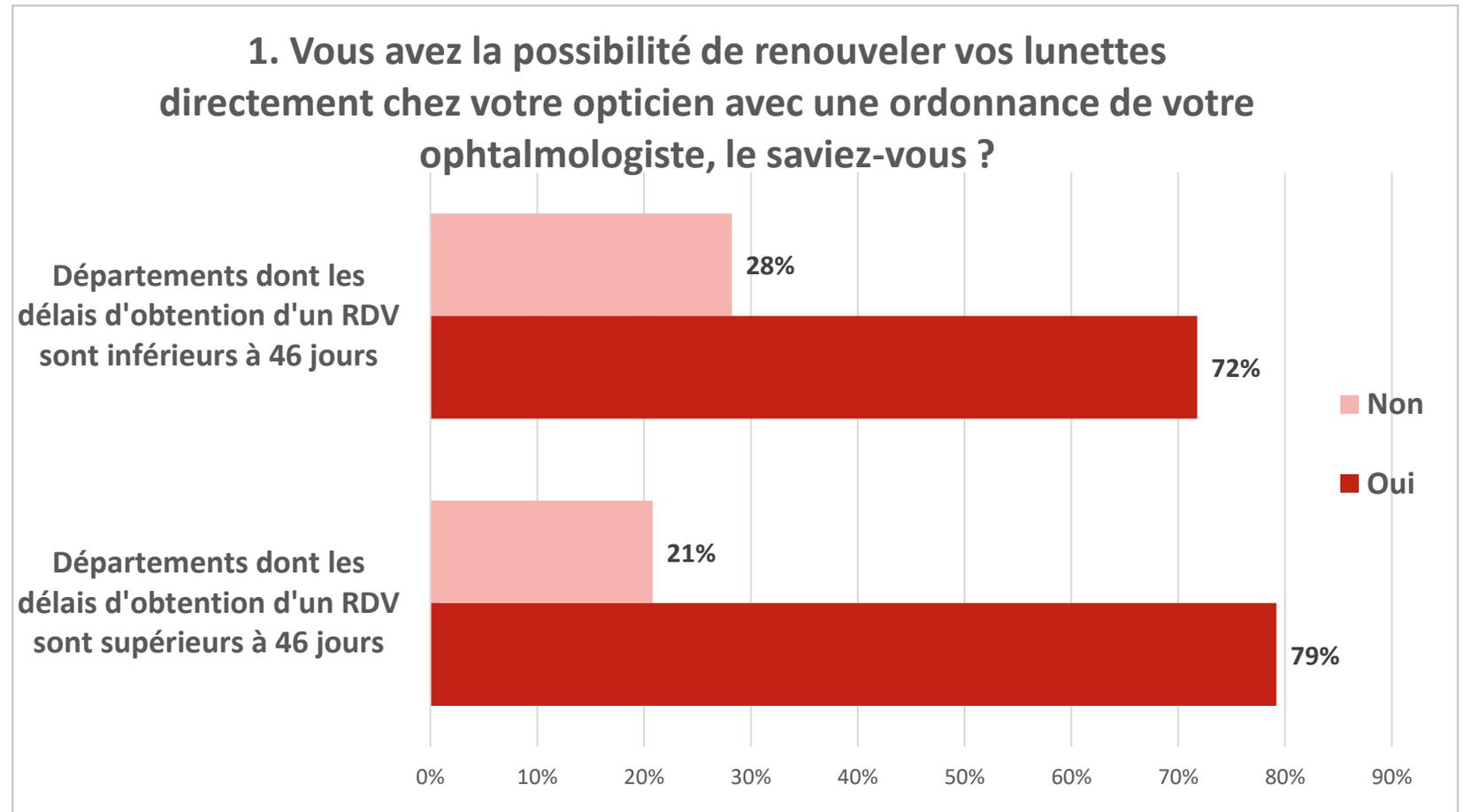
- **Les ¾ des patients** sont informés de la possibilité de renouveler leurs lunettes chez l'opticien. Cette proportion a augmenté de **+5%** depuis 2019.
- Il reste cependant une marge de progression pour informer le reste de la population (24%).

Une proportion qui augmente dans toutes les classes d'âge / 2019



- Entre 7 et 8 patients sur 10 sont informés de la possibilité de renouveler leur lunettes chez l'opticien quelque soit leur classe d'âge.
- En 2019, les proportions avec les mêmes classes d'âge étaient 70%, 74%, 69%, 66%.

Des patients mieux informés lorsqu'ils résident dans les zones où les délais sont parmi les plus longs



- Il semblerait que les patients soient un peu mieux informés lorsqu'ils résident dans un département où le délai est parmi les plus longs.
- Il se peut que les ophtalmologistes et les opticiens insistent plus sur cette possibilité dans ces départements au vu des difficultés de RDV.

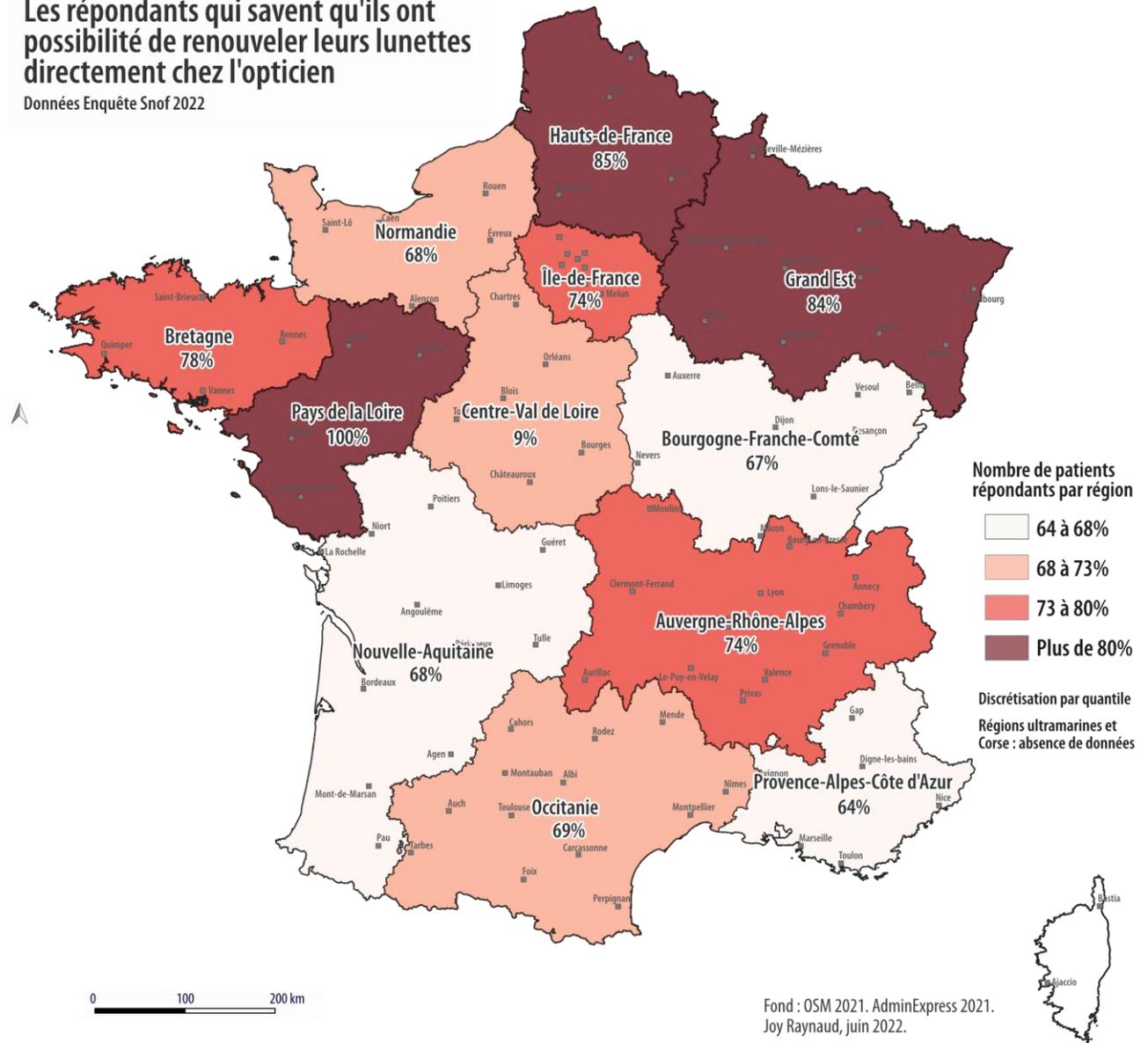
Les disparités régionales concernant le degré de connaissance du dispositif de renouvellement directement chez l'opticien

Part des répondants qui savent qu'ils ont la possibilité de renouveler leurs lunettes directement chez l'opticien

Région	Enquête 2019	Enquête 2022	Écart
Auvergne-Rhône-Alpes	74%	74%	0%
Bourgogne-Franche-Comté	73%	67%	-7%
Bretagne	76%	78%	+2%
Centre-Val de Loire	80%	72%	-8%
Grand Est	71%	84%	+13%
Hauts-de-France	77%	85%	8%
Ile-de-France	63%	74%	+11%
Normandie	72%	68%	-4%
Nouvelle-Aquitaine	62%	68%	+6%
Occitanie	65%	69%	+4%
Pays de la Loire	72%	100%	+28%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	72%	64%	-8%

Les répondants qui savent qu'ils ont possibilité de renouveler leurs lunettes directement chez l'opticien

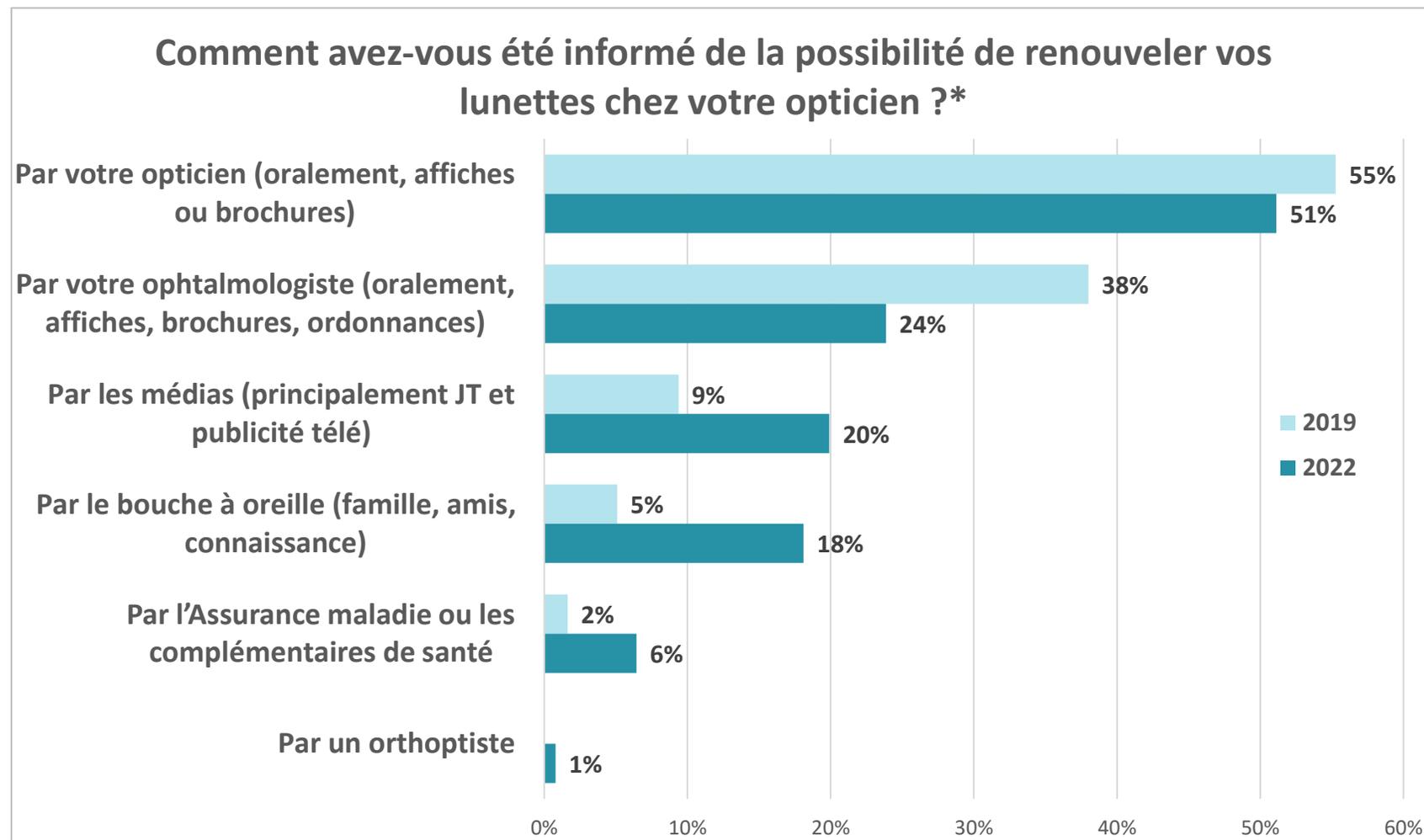
Données Enquête Snof 2022



- Les patients dans les régions Pays de Loire, Grand Est et Hauts de France semblent les mieux informés (> 84%)

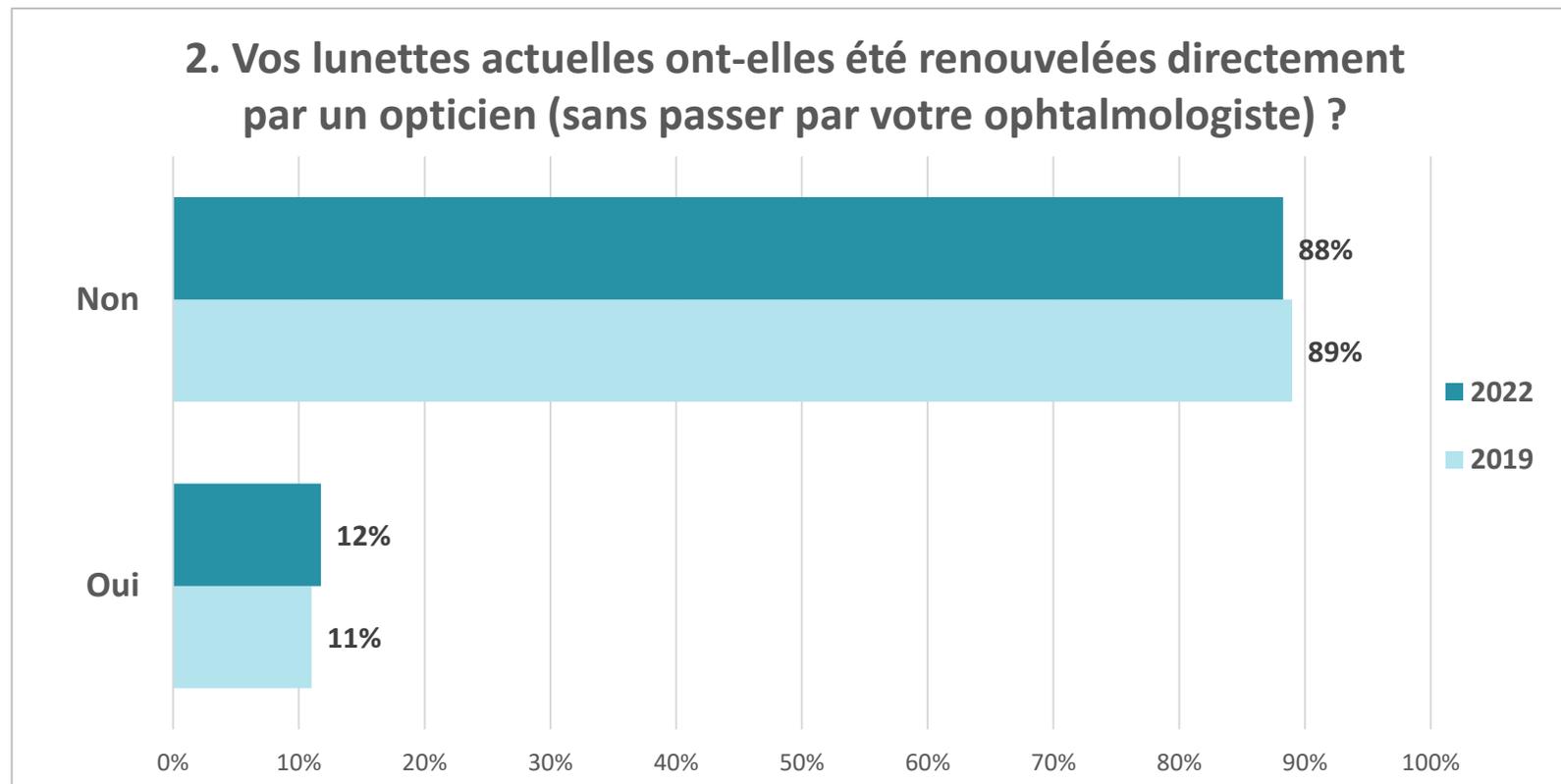
Les opticiens et les ophtalmologistes sont les deux principales sources d'information concernant cette mesure

Note : Question à choix multiples parmi les 884 répondants qui ont connaissance du renouvellement des lunettes directement chez l'opticien



- Tout comme en 2019, l'enquête révèle que opticiens et ophtalmologistes constituent les principales sources d'information et sont plus efficaces que les médias et les organismes d'assurance maladie.
- Cependant, avec le temps, une part plus importante des patients semble retenir leur communication.

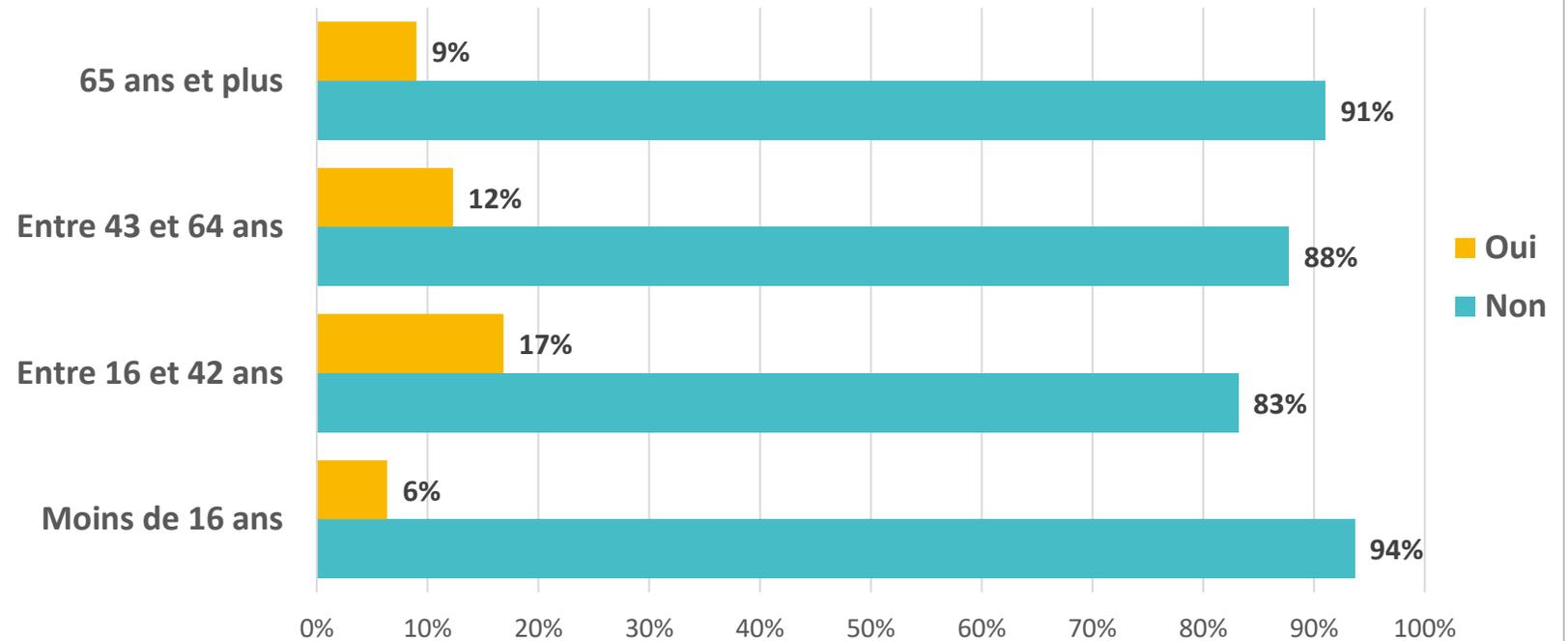
La consultation auprès d'un ophtalmologiste reste prédominante pour renouveler les lunettes



- **12% des patients interrogés ont renouvelé leur lunettes sans consulter un ophtalmologiste** (11% en 2019), ce qui correspond au taux admis généralement.
- La réforme de 2007 prévoyait un taux compris entre 10 et 15%, il était de 10,1% en 2013 (Rapport 2016 de l'Observatoire des prix et de la prise en charge en optique médicale, Drees mars 2017)
- Le taux reste donc stable, mais en volume cela correspond tout de même à **2,4 millions de paires de lunettes** (41 millions de verres vendus en premier équipement en 2021 d'après GFK).

Les enfants et les personnes les plus âgées (65 ans et plus) ont tendance à consulter plus fréquemment un ophtalmologiste

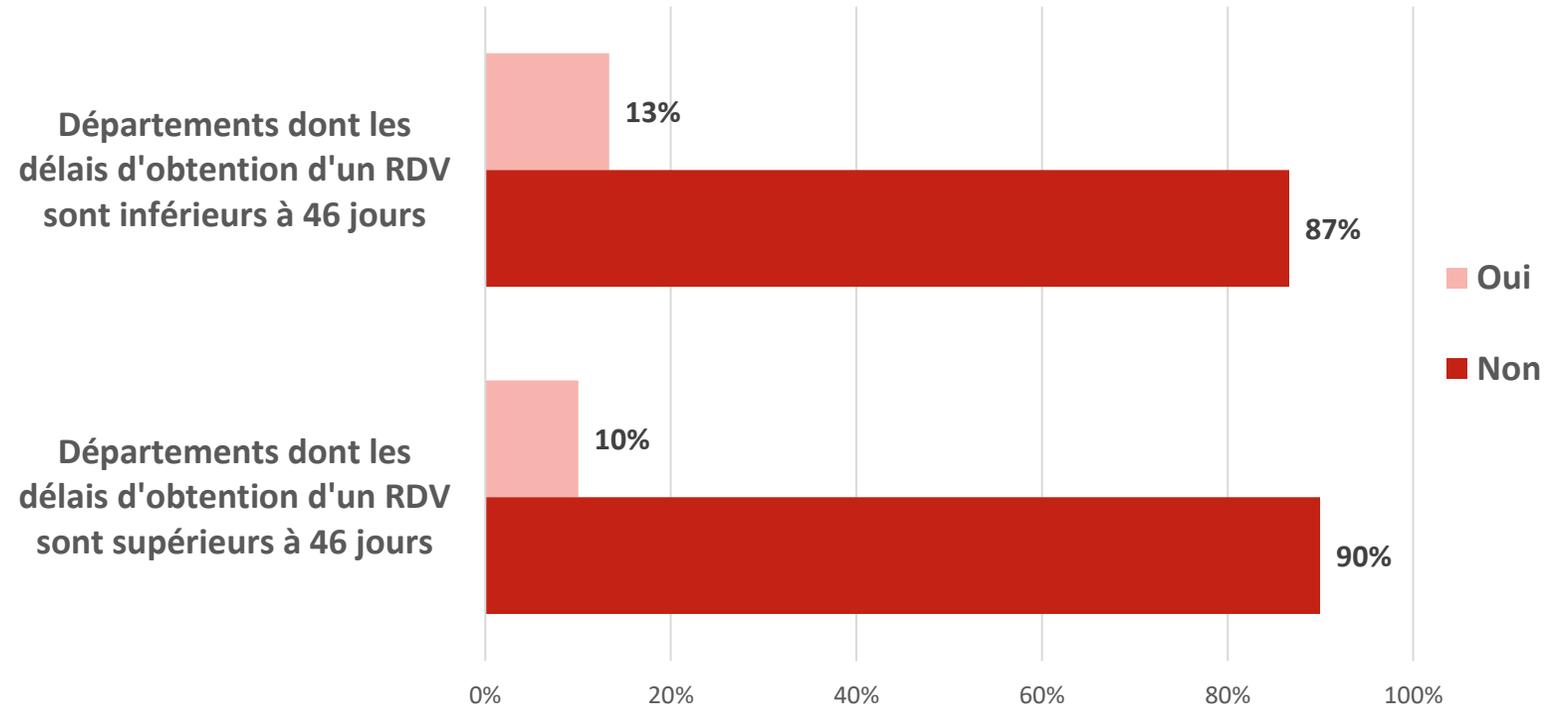
2. Vos lunettes actuelles ont-elles été renouvelées directement par un opticien (sans passer par votre ophtalmologiste) ?



- Comme en 2019, les enfants et les personnes les plus âgées (65 ans et plus) ont tendance à consulter plus fréquemment un ophtalmologiste dans le cas d'un renouvellement de lunettes. La durée de l'ordonnance est limitée à un an en-dessous de 16 ans.
- Les chiffres sont proches de ceux de 2019 (91%, 87%, 87%, 96%).

Il ne semble pas y avoir de relation entre le renouvellement directement par l'opticien et les délais d'obtention d'un RDV chez un ophtalmologiste

2. Vos lunettes actuelles ont-elles été renouvelées directement par un opticien (sans passer par votre ophtalmologiste) ?

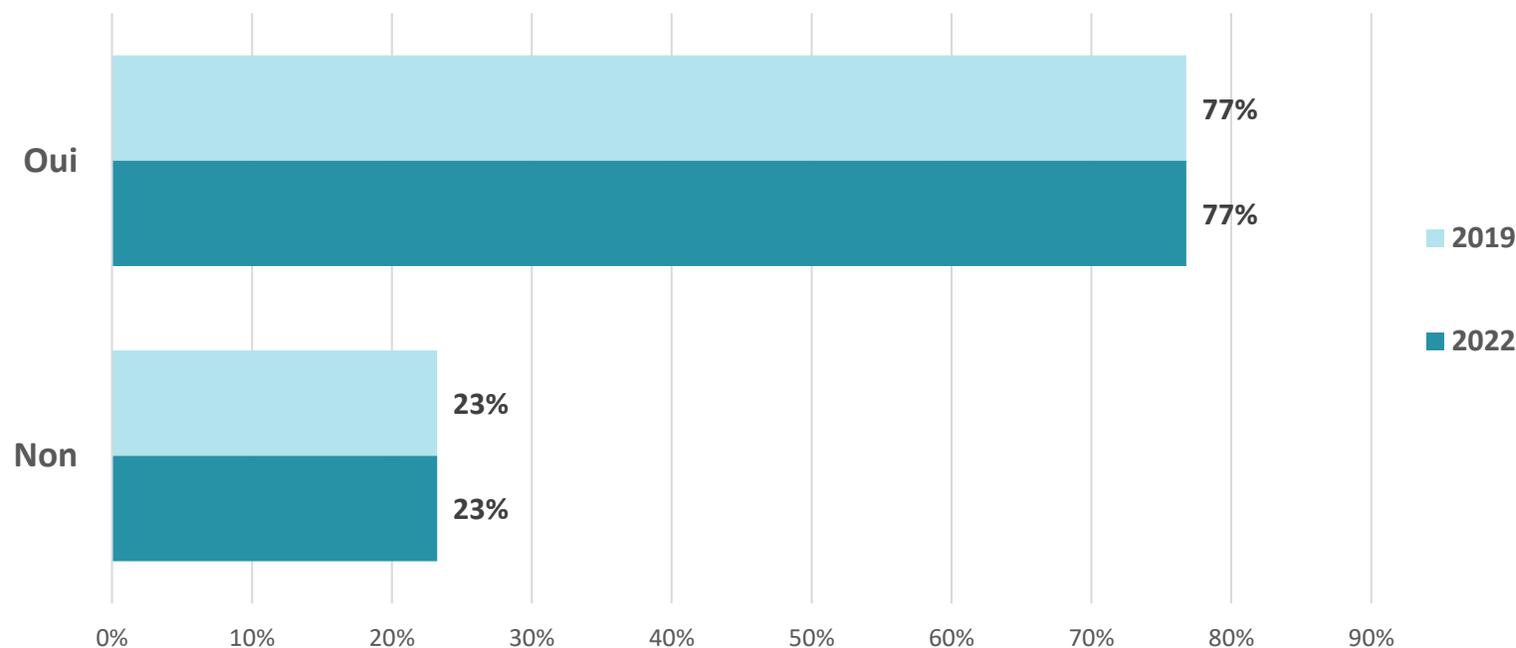


- Il ne semble pas y avoir de relation entre le renouvellement directement par l'opticien et les délais d'obtention d'un RDV chez un ophtalmologiste !

Parmi les 12% de patients ayant renouvelé leurs lunettes directement chez l'opticien :

Un quart des patients n'a pas effectué de test de vue lors de leur renouvellement de lunettes chez l'opticien

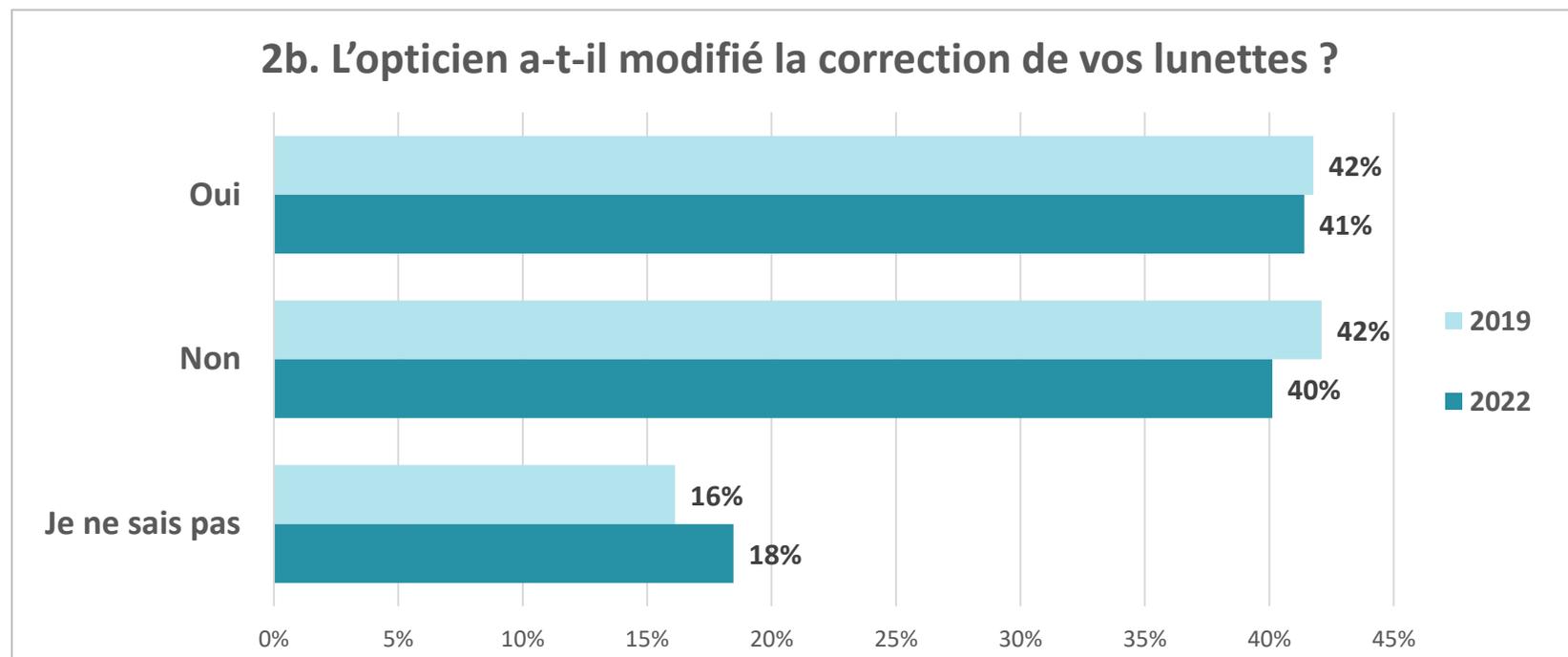
2a. L'opticien vous a-t-il fait un test de vue pour vérifier que la correction de vos lunettes était encore bonne ?



- Parmi les 12% de patients ayant renouvelé leurs lunettes directement chez l'opticien, **un quart n'a effectué aucun test de vue par l'opticien**.
- La pratique de la réfraction par les opticiens s'est-elle assez généralisée, comme le décret de 2016 les y incite, mais le chiffre n'a pas évolué depuis 2019.
- Seulement 3% ne savent pas répondre à cette question.

Parmi les 12% de patients ayant renouvelé leurs lunettes directement chez l'opticien

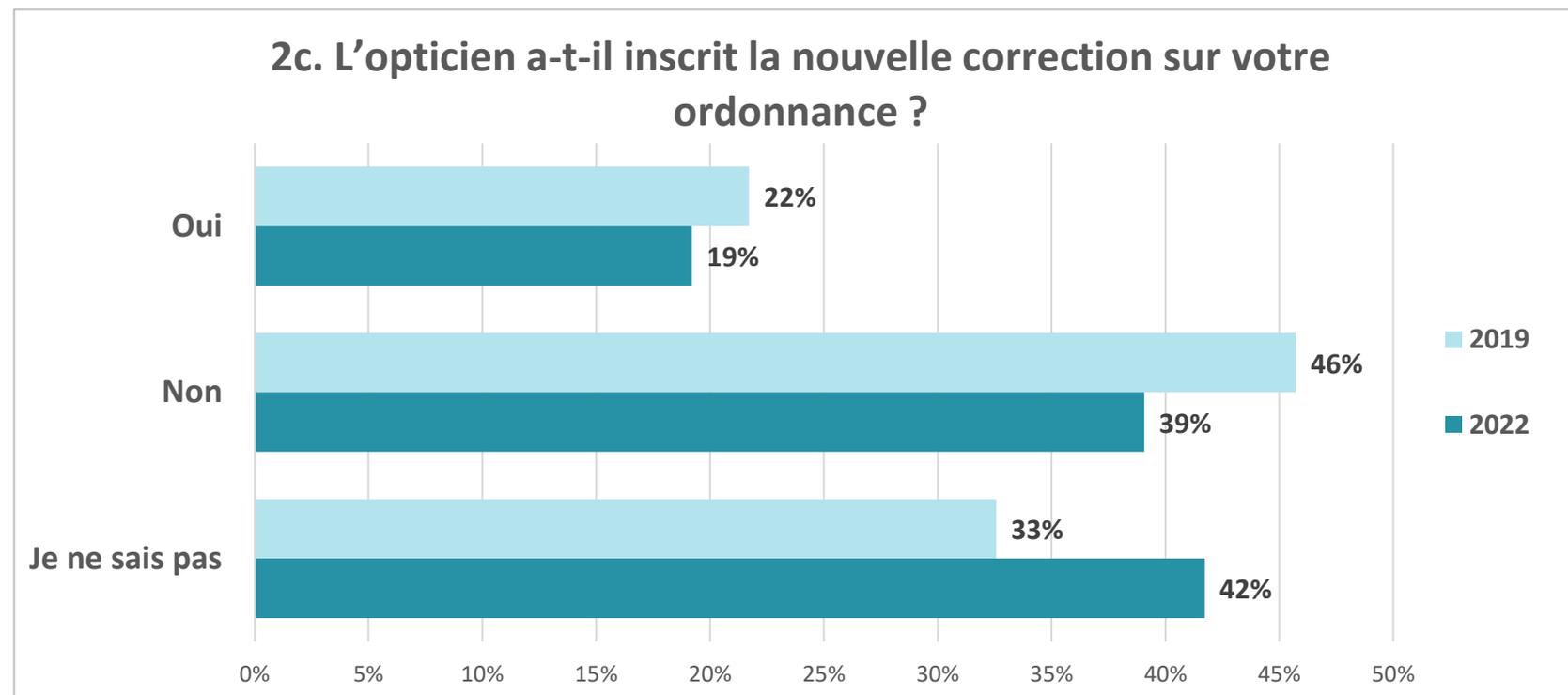
Une modification de la correction des lunettes a été effectuée par l'opticien chez la moitié des patients



- Près de la moitié des renouvellements se ferait avec adaptation selon les patients, chiffre nettement plus élevé que ce qui a été avancé lors des négociations du « 100% santé » (environ 15%, mais 26% en 2013 pour l'Observatoire des prix et de la prise en charge en optique médicale). 1 sur 6 ne sait pas et/ou n'a pas été informé.
- Selon la CNAM et les syndicats d'opticiens, le RA (renouvellement avec adaptation) serait mal rempli par les opticiens lors de la délivrance des lunettes, bien qu'il y ait une rémunération pour cela depuis 2020. **Cette nette sous-déclaration des renouvellements avec adaptation par les opticiens** contribue aussi à expliquer le faible taux de retour d'information vers les ophtalmologistes (obligatoire en cas d'adaptation)...

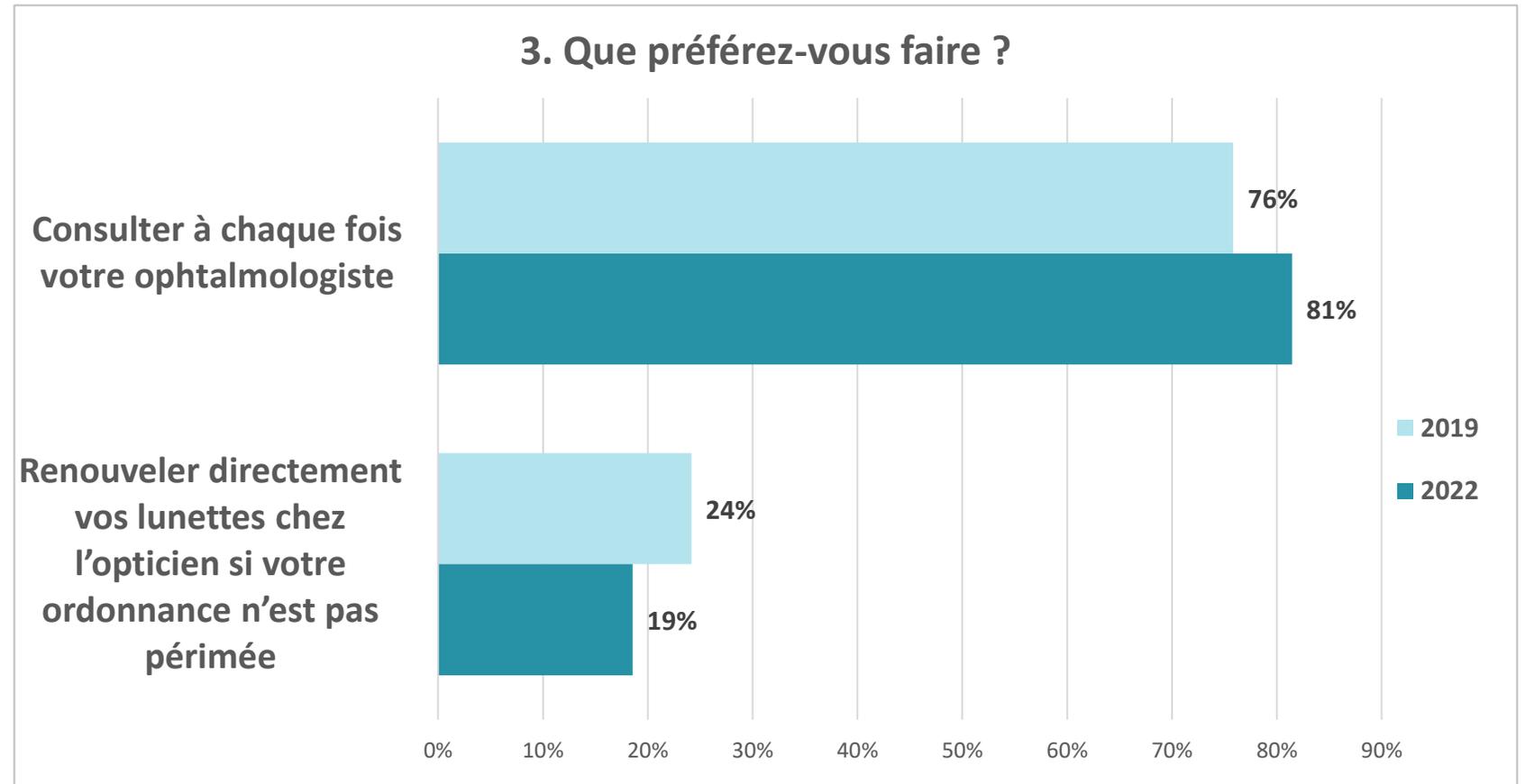
Parmi les 12% de patients ayant renouvelé leurs lunettes directement chez l'opticien

L'inscription de la nouvelle correction sur l'ordonnance : une pratique insuffisante



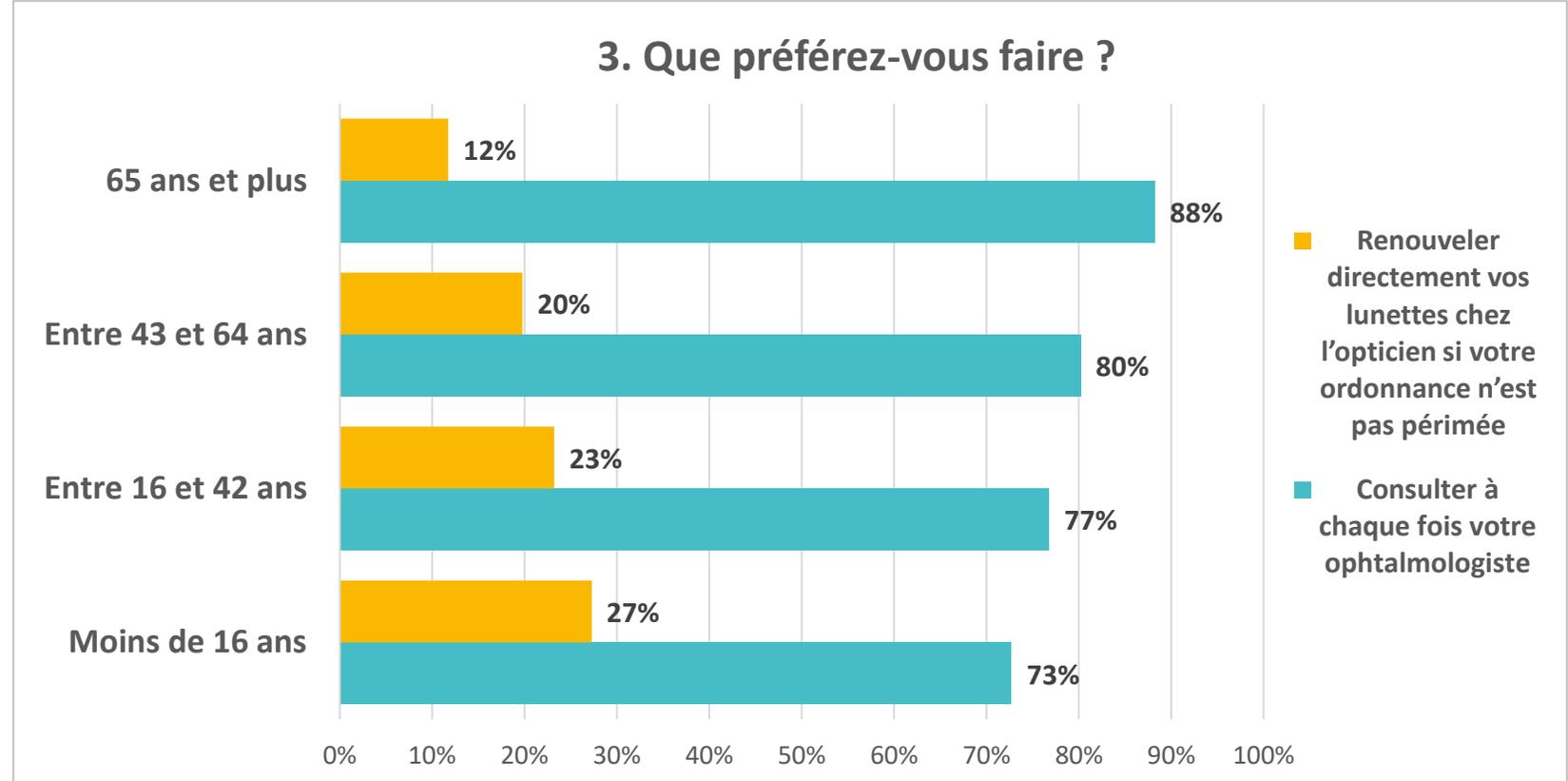
- Depuis 2019, les choses n'ont pas évolué, seulement la moitié des patients ayant renouvelé avec adaptation leurs lunettes directement chez l'opticien pensent que celui-ci a reporté l'information sur l'ordonnance. Une part importante (42%) est incapable de répondre à la question indiquant un manque d'information.
- Rappelons pourtant que depuis avril 2020, il est indiqué dans la réglementation que l'opticien doit reporter sur l'ordonnance l'adaptation de correction qu'il réalise, indiquer ses nom, prénom, qualité et l'identifiant d'enregistrement (article CSP D4362-11-1).

La majorité des patients privilégient la consultation de leur ophtalmologiste pour renouveler les lunettes et ceci de façon plus importante qu'en 2019



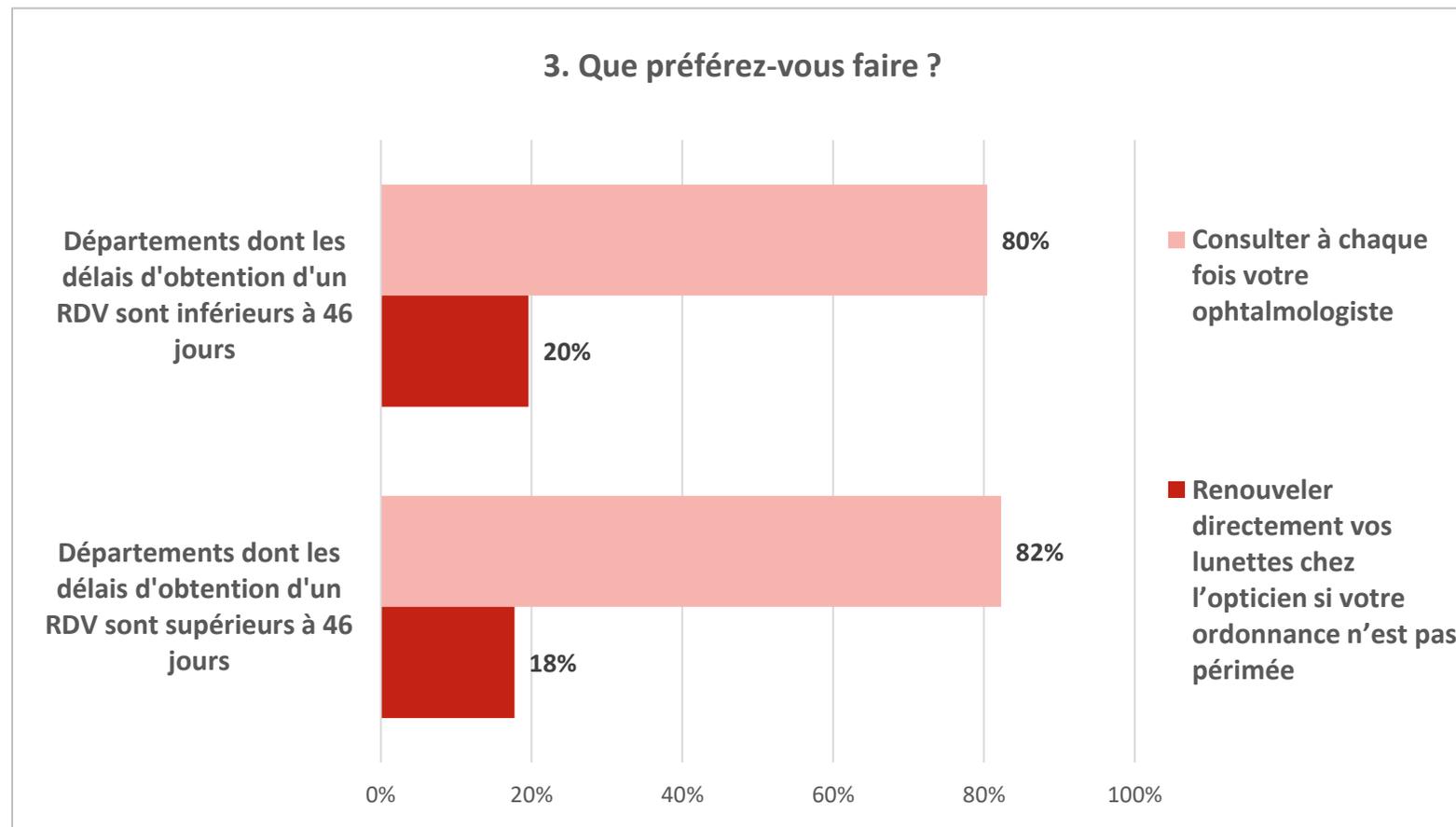
- **Plus de 8 patients sur 10** préfèrent consulter leur ophtalmologiste plutôt que de se rendre directement chez un opticien pour renouveler leurs lunettes.
- **Moins de 2 patients sur 10 sont** prêts à aller chez l'opticien, mais dans les faits, c'est nettement moins.

Les patients de 65 ans et plus sont les plus nombreux (88%) à préférer consulter leur ophtalmologiste pour un renouvellement de lunettes



- Les patients de **65 ans et plus** sont les plus nombreux (88%) à préférer consulter leur ophtalmologiste pour un renouvellement de lunettes, ce qui est logique vu la fréquence des pathologies associées.
- **23%** des patients entre 16 et 42 ans seraient favorables à aller directement chez l'opticien (contre 38% en 2019, soit **-15%**).
- En 2019, les proportions de patients par classe d'âge prêts à aller directement chez l'opticien étaient : 15%, 24%, 38% et 24%.

Les délais d'obtention d'un RDV chez les ophtalmologistes ne semblent pas influencer le choix des patients



- L'existence de délais de RDV plus importants semble très peu inciter les patients à faire plus fréquemment leur renouvellement chez l'opticien.

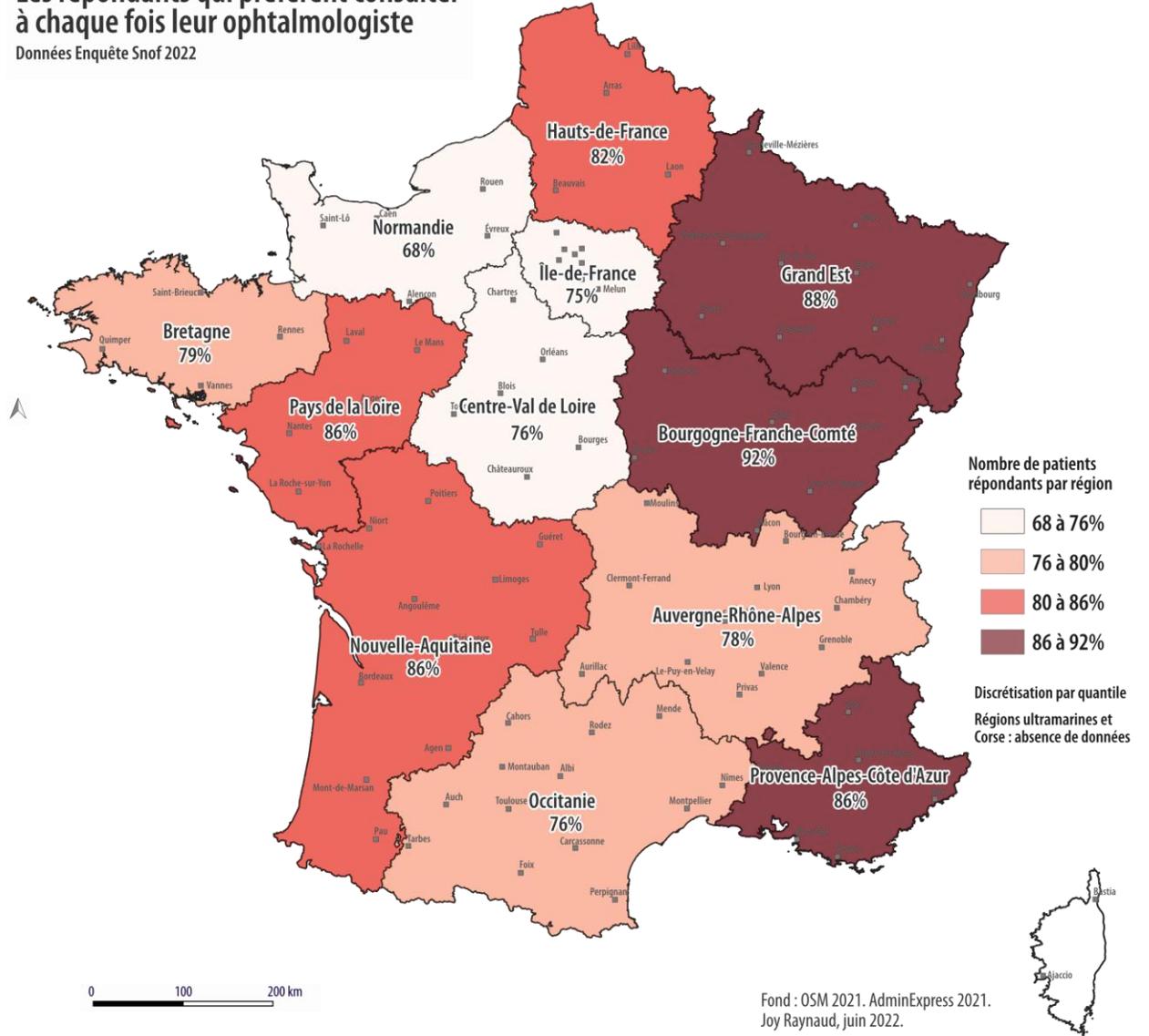
La part des répondants qui préfèrent consulter à chaque fois leur ophtalmologiste est-elle la même sur les territoires ?

Part des répondants qui préfèrent consulter à chaque fois leur ophtalmologiste

Région	Enquête 2019	Enquête 2022	Écart
Auvergne-Rhône-Alpes	71%	78%	+7%
Bourgogne-Franche-Comté	81%	92%	+10%
Bretagne	60%	79%	+19%
Centre-Val de Loire	72%	76%	+3%
Grand Est	81%	88%	+7%
Hauts-de-France	79%	82%	+3%
Ile-de-France	81%	75%	-5%
Normandie	72%	68%	-4%
Nouvelle-Aquitaine	83%	86%	+3%
Occitanie	77%	76%	-1%
Pays de la Loire	75%	86%	+10%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	74%	86%	+12%

Les répondants qui préfèrent consulter à chaque fois leur ophtalmologiste

Données Enquête Snof 2022



A l'exception de l'Ile-de-France et la Normandie (où le taux de renouvellement directement chez l'opticien a augmenté depuis 2019), dans la grande majorité des régions l'envie d'aller directement chez l'opticien a diminué.

Synthèse des études et perspectives

Si globalement l'instauration du travail aidé, couplé au dispositif de l'ordonnance renouvelable par les opticiens ont **permis d'augmenter et de fluidifier de façon homogène l'accès aux équipements optiques**, et ceci de façon plus rapide et efficace que dans d'autres pays, cette enquête met en exergue des problèmes à résoudre.

Tout d'abord, on note une **dégradation de la confiance des ophtalmologistes** et des patients dans ce dispositif. En effet :

- **Le renouvellement chez l'opticien ne progresse pas**
- **Le taux de retour des opticiens vers les ophtalmologistes en cas d'adaptation ne s'améliore pas**
- **Le taux de patients préférant revoir l'ophtalmologiste croît en cas de renouvellement**

Les opticiens n'ont pas amélioré les points de vigilance qui étaient déjà apparus dans l'enquête de 2019, notamment le manque d'échanges avec les ophtalmologistes et le respect de la réglementation. La création d'une cotation de la réfraction chez l'opticien à partir de 2020, dans le cadre de la réforme « 100 % santé » n'a pas amélioré la situation.

Synthèse des études et perspectives

- A tout ceci s'ajoute un contexte de **pratiques illicites dans des centres de santé ophtalmiques souvent dirigés par des opticiens ou des membres du milieu de l'optique**, des téléconsultations dans des centres commerciaux ou des magasins d'optique, des sites internet délivrant des ordonnances soit disant médicales sans examen, des magasins d'optique voulant utiliser le vocable de « cabinet médical » sur leur site internet. L'ensemble dégrade les relations entre ophtalmologistes et opticiens.
- Il en résulte une **confiance altérée** dans le renouvellement par les opticiens qu'ils considèrent comme **insuffisamment formés**. **Cette double opinion négative se retrouve aussi envers les orthoptistes**, suite aux circonstances ayant entouré le vote de l'article 68 donnant le droit de primo-prescription aux orthoptistes pour les 16-42 ans.
- En conséquence, le SNOF considère comme nécessaire d'avancer prioritairement sur deux chantiers pour améliorer la situation :
 - **Définir des règles professionnelles** pour les opticiens et les orthoptistes, ainsi que pour l'entourage technico-commercial ;
 - **Initier la réingénierie de la formation de l'opticien en renforçant l'enseignement de la réfraction** et en introduisant la notion de parcours de soins optique.

III. Parcours de soins : et maintenant ?

Dr Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF)

Analyse des résultats : Joy Raynaud, Consultante spécialiste de l'accès aux soins, docteur en géographie de la santé

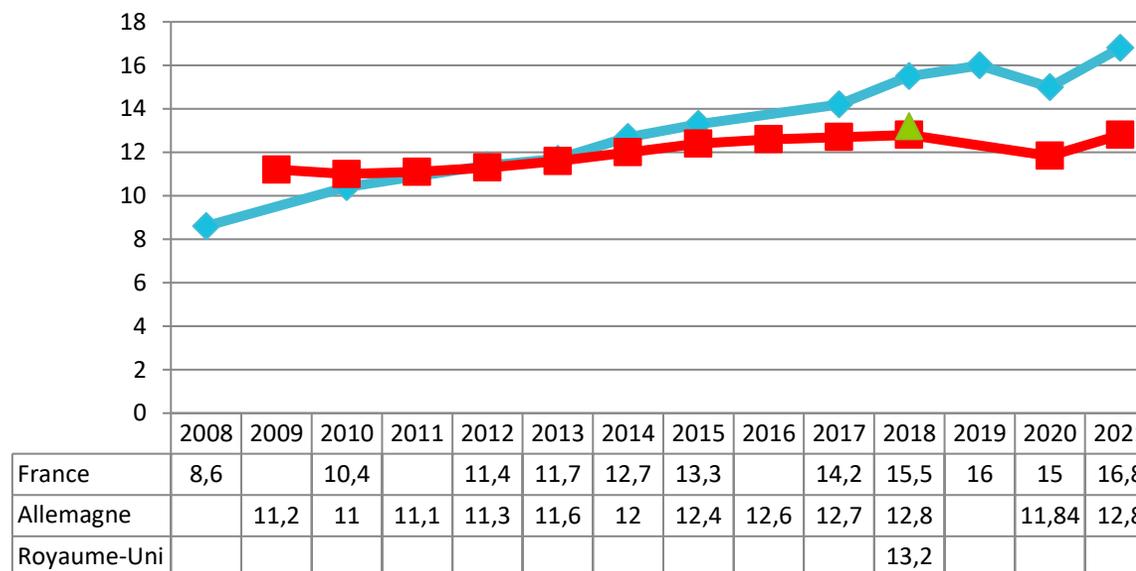
Le 8 juillet 2022



Des Français équipés
 Les objectifs des décrets de 2007 (opticiens et orthoptistes) ont été atteints et ont permis de fluidifier et augmenter la délivrance initiale et le renouvellement

Évolution comparée du nombre de lunettes délivrées France - Allemagne - Royaume Uni

Équipements complets en millions d'unités = 1^{er} équipement



Population :

- France : 67 M
- Allemagne : 83 M
- Royaume-Uni : 68 M

◆ France ■ Allemagne ▲ Royaume-Uni

- **En 13 ans, nous constatons une nette évolution : +95%** pour les montures et **+117%** sur les verres, alors que la population a cru seulement de **+5,4%**.
- **En 2021 : 41 millions de verres correcteurs ont été vendus.**
- La durée moyenne de renouvellement est passée de 4 ans en 2007 à **2,5 années en 2021**, malgré la réforme des contrats responsables (OCAM) qui empêche le renouvellement en dessous de 2 ans en l'absence d'évolution de la réfraction.
- **69%** disent renouveler leur équipement optique dans les 2 ans (Enquête Ipsos-Snof 2022) et ceci quelque soit la région ou le type d'agglomération. La médiane de renouvellement est donc nettement en dessous de 2 ans.

UNE RÉPARTITION TERRITORIALE HOMOGENÈME DES ÉQUIPEMENTS OPTIQUES ET UN RENOUVELLEMENT SATISFAISANT DANS TOUS LES TYPES D'AGGLOMÉRATION



Enquête IPSOS d'avril 2022
auprès de 2000 français
âgés de 16 à 75 ans

75% des français portent une correction optique en France.

La délivrance des équipements en lunettes est homogène entre les régions et les d'agglomérations

% de porteurs de lunettes suivant les tailles d'agglomération

	Taille d'agglomération			
	< 20 000 habitants	20 000-99 999 habitants	100 000 habitants et plus	Unité urbaine Paris
Lunettes correctrices (délivrées par l'opticien sur ordonnance)	73%	72%	71%	67%
Lunettes de lecture, lunettes loupes (vendues sans ordonnance)	9%	8%	7%	10%
Sondés portant une correction optique	76%	76%	74%	71%

L'ancienneté des équipements optiques varie peu suivant la taille d'agglomération notamment entre les équipements datent de moins de 2 ans et ceux ayant plus de 2 ans

	Taille d'agglomération				
	Moins de 20 000 habitants	20 000-99 999 habitants	100 000 habitants et plus	Unité urbaine Paris	moyenne nationale
Moins de 2 ans	69%	73%	65%	71%	69%
Entre 2 et 4 ans	20%	16%	24%	19%	20%
5 ans ou plus	10%	7%	9%	7%	9%
Je ne sais pas	1%	3%	2%	2%	2%

MARCHE DE L'OPTIQUE : LA FRANCE EN TÊTE EN EUROPE

En Europe, le marché de l'optique se porte bien

EUROPE: Le marché montre des signes encourageants

Optique EU4 | Chiffre d'affaires € TTC

	2021 vs 2020	2021 vs 2019
	+13,5%	+1,4%
	+8,5%	+0,9%
	+16,8%	-0,5%
	+22,0%	-0,8%

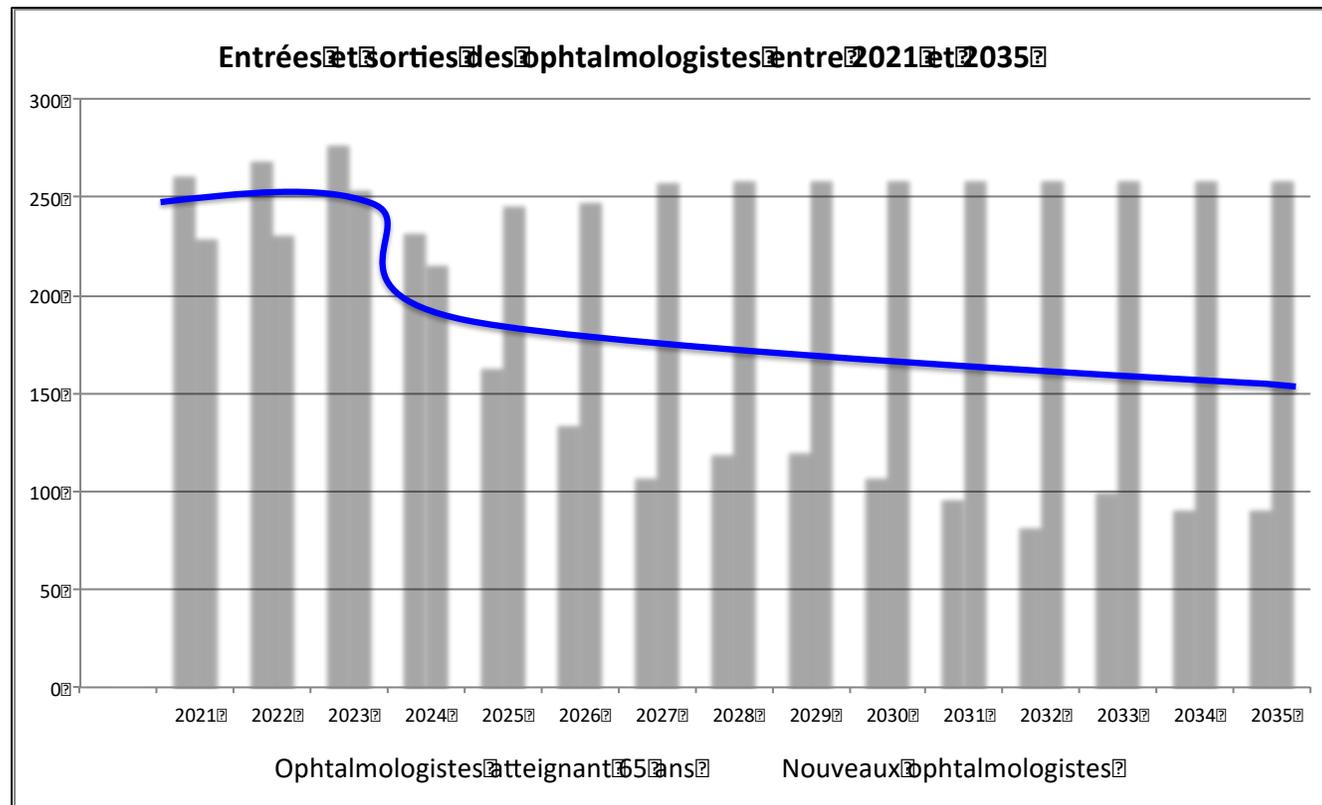


Chiffre d'affaires par pays :

- France : 6,7 Mds
- Allemagne : 5,9 Mds
- Italie : 2,9 Mds
- Espagne : 2,1 mds

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE MÉDICALE D'ICI 2035

L'augmentation de l'offre médicale ophtalmologique va s'accélérer à partir de 2024 avec la réduction des départs à la retraite



Sources : CARMF 2021, DREES 2021, CNOM

- Entre 2021 et 2023, le cumul emploi-retraite continuera probablement à se développer.
- Depuis 2019, le nombre de centre de santé ophtalmique a quasiment doublé (113 en 2019, 160 en 2020 et 220 en 2021) et a permis de prendre en charge 1,2 millions de patients en 2020 et 2 millions en 2021.
- Les OPH en cabinet voient 400 000 patients différents en plus / an depuis 2015 (+ 600 000 séances / an hors pandémie).

Les prochaines réformes

- Réforme de la formation de l'opticien (3 ans)
- Expérimentation du renouvellement optique dans les EHPAD par les opticiens dans deux régions jusqu'en 2024
- Nouveaux champs d'intervention pour l'opticien ?
 - EHPAD, domicile, entreprises, permis de conduire...
- Primo-prescription et transferts prochains aux orthoptistes :
 - Article 68 du PLFSS
 - Liste de contre-indications à venir
 - Application du décret du 26 avril 2022 à l'automne prochain :
 - Dépistage de l'amblyopie chez l'enfant (9-15 mois) et troubles de la réfraction (2,5 à 5 ans)
 - Protocoles orthoptistes-ophtalmologistes
 - Pour les patients de 50 à 65 ans : renouvellement optique et dépistage
 - Suivi du glaucome stabilisé en alternance

IV. Bilan et propositions du SNOF

Dr Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF)

Analyse des résultats : Joy Raynaud, Consultante spécialiste de l'accès aux soins, docteur en géographie de la santé

Le 8 juillet 2022



BILAN :
+1,5 million de
patients pris en charge

- L'ensemble des dispositifs déjà en place, complété par les protocoles à distance (RNO, RNM, protocoles organisationnels OPH&GO et HTO et glaucome) permettront de prendre en charge au moins **1,2 million de patients supplémentaires par an dans la filière visuelle.**
- Les nouveaux transferts de compétences comme le protocole de dépistages multiples (dont troubles visuels) dans les écoles par les infirmières puéricultrices, le déploiement de la télémédecine (téléconsultations et téléexpertises) ainsi que le potentiel des orthoptistes permettront de voir 500 000 patients en plus / an.
- En décomptant le nombre de décès (620 000 à 650 000), le nombre total de patients supplémentaires attendra 1,5 million.

Priorités

LE SNOF souhaite proposer trois chantiers prioritaires sur lesquels avancer pour améliorer la prise en charge des patients :

1. **Définir des règles professionnelles pour les opticiens et les orthoptistes**, ainsi que pour l'entourage technico-commercial
2. **Lancer la réingénierie de la formation de l'opticien** en renforçant l'enseignement de la réfraction et en introduisant la notion de parcours de soins optique
3. **Améliorer l'accès aux soins ophtalmologiques dans les zones sous-dotées** dans le cadre de la prochaine Convention Médicale 2023



Questions

Merci